

Ancenis du XIII^e au début du XVI^e siècle

Située à l'une des *entrées et issues de ce pays et duché* pour reprendre une expression usitée au XV^e siècle, Ancenis, chef-lieu d'une des neuf grandes baronnies de Bretagne, propriété de la famille de Rieux, occupe une position exceptionnelle, à la frontière de l'Anjou, en bordure de la Loire, d'un pont *traversain* et de plusieurs chemins fréquentés par des marchands de tous horizons.

La ville, dont les origines connues ne remontent guère avant le XI^e siècle, a été très tôt marquée par les événements qui ont fait la grande histoire du duché de Bretagne. Nous allons, dans ce dossier, examiner successivement quatre points : la naissance et le développement d'une petite ville *en marche de guerre* des origines du château (vers 983) aux premiers Montforts, le paysage d'une bourgade fortifiée dans son environnement rural, ses activités et sa richesse avant le déclenchement des hostilités avec la France sous le duc François II, la tragédie d'une fin de siècle.

L'histoire d'un développement urbain (XI^e siècle - milieu XV^e siècle)

Les premiers temps d'Ancenis sont difficiles à raconter faute de sources. Le XIII^e siècle marque le point de départ d'une information plus précise qui fait entrer la ville dans le cadre historique.

Les débuts d'une histoire urbaine vers 983

Une simple tour sur motte puis une châtelainie ont précédé la bourgade qui porte, semble-il, un nom celtique.

1 - LES PREMIERS TEMPS D'UNE CHÂTELLENIE

N.-Y. Tonnerre, en s'attachant à retracer les débuts de l'histoire d'Ancenis dans un article récent¹, a défriché un terrain encore vierge, malgré les

¹ TONNERRE (N.-Y.), «Les débuts de la seigneurie d'Ancenis», *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire Atlantique*, tome 123, 1987, p. 47-68.

premières approches de l'historien local É. Maillard et la rapide analyse de l'abbé Guillotin de Corson au siècle dernier².

Ancenis bénéficiait, de prime abord, d'avantages naturels. Son riche bassin est propice à une présence humaine, attestée dès l'âge du bronze et aux époques celte et gallo-romaine. Le site de la future agglomération est au voisinage d'un fleuve largement étalé et de trois voies de communication : une route ouest-est longeant la Loire entre Nantes et Angers, une seconde plus ancienne gagnant la vallée de l'Erdre atteinte à Nort et prolongée par Blain, Rieux jusqu'au Vannetais, un troisième axe nord-sud longtemps négligé mais valorisé à la fin du Moyen Age qui traverse le fleuve et la vallée alluviale pour rejoindre le bourg de Liré. Aucune trace d'habitat haut médiéval n'a été jusqu'à présent repérée et seul le vocable de l'église paroissiale Saint-Pierre semble suggérer son ancienneté.

On sait seulement qu'un château apparaît à la fin du x^e siècle dont la chronique de Nantes retrace brièvement les origines : *Celuy temps, pendant que le comte Guérech fut à la court de Lothaire, roy de France, fust le châstel d'Ancenix composé et édifié par Aremburgis, sa femme, qui avecques elle avoit un filz appellé Allain, lequel, tant comme il vesquit, le retint en son domaine*³. L'ambitieux comte de Nantes Guérec, fils d'Alain Barbetorte († 952), est en conflit avec son voisin le comte d'Angers Geoffroy Grisegonelle. Il cherche, dans les années 983, des appuis en Poitou et auprès du roi carolingien Lothaire IV. Pendant son absence en 983, son épouse fait élever par précaution une forteresse, qu'on imagine être encore une simple tour en bois, un donjon sur motte. Si ce passage et la date présumée sont exacts, nous avons dans ce court extrait un des premiers témoignages de construction féodale en Armorique. Un silence retombe ensuite sur cette implantation pendant une cinquantaine d'années.

Au xi^e siècle, une famille châtelaine d'Ancenis surgit au hasard d'actes de donation ou de fondation. Elle est représentée par deux Alfrid successifs, également seigneurs du Cellier, puis par un certain Guihénoc I^{er} (mort avant 1095) qu'un acte de fondation du bourg de Liré en 1075 décrit percevant des taxes sur les navires montant ou descendant la Loire. Le châtelain d'Ancenis est devenu, dès la fin du xi^e siècle, un personnage puissant, soucieux de préserver son indépendance et riche détenteur de droits seigneuriaux.

2 – LA NAISSANCE PROBLÉMATIQUE D'UNE VILLE

Il est impossible en l'état de nos connaissances de déterminer avec précision les débuts de la petite ville castrale, née du *castellum Ancensis*

² GUILLOTIN DE CORSON (abbé), *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, tome III, 1899 ; MAILLARD (É.), *Histoire d'Ancenis et de ses barons*, Nantes 2^e édition 1881.

³ Voir la *Chronique de Nantes*, éditée par R. MERLET, Paris, 1896, p. 124.

ou de *Anceniso* épisodiquement cité, fin XI^e-XII^e siècle, et dominant de son rocher schisteux la rive droite de la Loire⁴.

Une bourgade naît de la présence d'une garnison et d'une administration seigneuriale, de l'installation de paysans qu'il faut contrôler, de premiers artisans et commerçants. Tout favorise une évolution dans ce sens à commencer par l'autorité et la notoriété d'un lignage féodal qui, au hasard de judicieux mariages, aggrandit sans cesse ses possessions territoriales jusque dans la vallée de l'Erdre et fait des dons aux établissements monastiques (abbayes de Redon, de La Meilleraye, de Saint-Florent de Saumur). Les avantages se précisent au fil des générations : la protection et l'entretien d'un château érigé en siège d'une puissante baronnie, l'exploitation des terres, des bois (forêts d'Ancenis et de Belligné), des mines de fer (région de Riaillé) environnantes, l'éveil économique de la Basse-Loire, la perception de taxes croissant au même rythme que les échanges sur le fleuve et sur les routes⁵.

Mais déjà se manifestent les dangers que provoque une situation frontalière. Le château d'Ancenis est attaqué à plusieurs reprises par des armées. Henri II Plantagenet, comte d'Anjou et roi d'Angleterre, s'en empare en 1173 ou 1174 pour punir Guihénoc III de félonie et attribue la place forte restaurée à un fidèle, Maurice de Craon⁶. Jean sans Terre s'intéresse à Ancenis en 1214, Louis IX en 1230 au cours de sa campagne contre Pierre de Dreux révolté⁷.

L'apparition d'une église paroissiale, d'un bâtiment commercial sont, avec les événements précédents, autant de jalons dans l'histoire de la formation d'une bourgade.

À la mort de Geoffroy VI en 1315, dernier représentant du lignage autochtone, sa fille Jeanne transmet la baronnie à son mari Thébaud sire de Rochefort. Une seconde étape s'amorce dès à présent.

Ancenis à la pointe du danger

À Ancenis, comme ailleurs en Armorique, la guerre civile des années 1341 à 1365, contribue, malgré les destructions, à mettre en valeur les

⁴ Dom MORICE, *Preuves* I, col. 486, 512-513, 523-524.

⁵ Plusieurs seigneurs se sont succédé à Ancenis suivant le tableau établi par N.-Y. TONNERRE : Maurice mort vers 1115, Guihenoc II (mort vers 1135), Geoffroy (mort vers 1170), Guihenoc III victime d'Henri II.

⁶ On pourra se reporter pour les détails au travail de B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, «Les Plantagenêts et la Bretagne», *Annales de Bretagne*, tome LIII, 1946, p. 1 à 27.

⁷ LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, tome III, Mayenne, rééd. 1972, p. 302, 318 et 319 ; LEVRON (J.), «Saint Louis en Bretagne», *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome LVI, 1930, p. 124.

villes. Malheureusement, l'absence de comptes seigneuriaux empêche d'appréhender toute évolution urbaine.

1 - LES INCONVÉNIENTS D'UNE SITUATION

Ancenis est devenue depuis les XII^e et XIII^e siècles le chef lieu d'une puissante baronnie dont les possessions réparties dans une trentaine de paroisses occupent un vaste territoire compris entre la Loire, l'Erdre, la frontière franco-bretonne d'Anjou et la châtellenie de Vioreau. La seigneurie est découpée en cinq prévôtés :

1) *La prévôté avec l'agglomération d'Ancenis* qui nous concerne ici directement, une châtellenie semi-rurale avec une dizaine de paroisses voisines. Elle a incorporé un moment les châtellenies d'Oudon, de Châteaufromont, de Montrelais, de Vioreau. Cette unité de gestion comprend aussi *les métairies de la Grée* (96 journaux de terres *gaignables* ou labourables, des friches et 11 quartiers de prés d'un quart de journal chacun en 1422), *de la Fourquetière* (80 journaux de labours et 8 quartiers de prés), *de la Vaerie* (88 journaux de labours et 12 quartiers de prés), *plusieurs clos de vignes intra et extra muros* (24 quartiers), *des prés* dont nous reparlerons à propos du paysage urbain, des bois et des taillis dans l'île de Juigné et dans une autre île qui fait face au château, dans les *marays* de Saint-Géréon et de Saint-Herblon.

2) *La prévôté de Varades* avec son château, une localité rurale, un port, des terres de labour, des prés, des marais et des friches.

3) *La prévôté de Belligné* de l'autre côté de la Loire avec un simple logis, sa *vieille court*, son jardin et sa garenne, une métairie de 90 journaux en 1422, des prés et une très belle forêt qui ravitaille Ancenis en matériaux de construction⁸.

4) *La châtellenie de la Poitevine*, voisine de la paroisse de Riaillé, était située à 25 km environ au nord de la ville et sensiblement à la même distance de Châteaubriant. Elle renfermait une maison de maître, plusieurs villages, la Minaudière, la Poitevine et la Provostière, des terres de culture, des filons de minerai de fer exploités à ciel ouvert, du charbon de bois, des forges affermées aux plus offrants⁹.

⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1815, rentiers d'Ancenis (1423, 1452, 1470), microfilm 2 Mi 188 ; E 257-280 : aveux et compte de la baronnie d'Ancenis. LÉBOIS (M.), *La vie rurale en Bretagne à la fin du Moyen Âge (1365-vers 1525-30)*, thèse de doctorat dactylographiée soutenue à l'université de Rennes 2, 1986, p. 294. Cet ouvrage, hélas encore dactylographié, abonde en références sur l'arrière-pays ancenien. Nous le citerons à plusieurs reprises.

⁹ HERBAUT (Cl.), «La métallurgie de la châtellenie de la Poitevine à travers le compte de ses revenus», *Cahiers de l'Inventaire du ministère de la Culture, département de Loire-Atlantique*, 1984, p. 40 à 278.

5) Les revenus du fief *Guihenneuc ou Guehenneuc* sont souvent comptabilisés avec ceux de la Poitevineière, même s'il forme une unité économique et juridique distincte. On y compte des chênes de haute futaie, très utiles pour la construction.

L'ensemble relève d'abord du baron Thébaud de Rochefort, qui est tué à la bataille d'Auray en 1364 et de son épouse Jeanne d'Ancenis puis de leur fille Jeanne qui épouse en 1374 Jean II sire de Rieux et maréchal de France. Un regroupement territorial considérable s'est donc formé au gré de deux unions¹⁰.

La ville et le château sont trop proches des marches frontalières pour ne pas essuyer les conséquences des événements politiques douloureux du XIV^e siècle. La guerre de Succession entre les Penthièvre et les Montforts ne lui est pas épargnée. Dès l'automne 1341, la ville est punie par les Montfortistes qui reprochent à sa population d'avoir bien accueilli, pendant deux jours, les Franco-Blésois qui marchent contre Nantes. Un incendie de quatre cents maisons, des pillages, des lieux devenus *frosts* (abandonnés), des rentes et des fermes seigneuriales non perçues inaugurent une série de drames à venir¹¹.

Ancenis reste par la suite fidèle à son premier engagement et constitue, avec Champtoceaux, une des grandes places tenues par Charles de Blois, à quelques kilomètres de Blain et de Derval qui sont des bastions de la puissance anglaise en Armorique.

La fin de la guerre et le triomphe du futur Jean IV amène un changement de maître à Ancenis.

2 - L'ÉPOQUE DES PREMIERS MONTFORTS.

Jean IV, devenu duc, n'a sans doute jamais pardonné aux Anceniens leurs préférences politiques et ne séjourne dans leur ville qu'une seule fois, le 24 novembre 1394. Le personnage est rancunier et l'a montré à plusieurs reprises¹². On peut donc supposer que les citadins ne sont pas, au départ, très attachés à sa personne et à la nouvelle dynastie.

Il n'est donc pas étonnant que l'armée de 10 000 hommes réunie à Angers en 1373 sous le commandement de Du Guesclin pour punir le duc accusé de félonie ait occupé Ancenis sans difficulté avant de se répandre

¹⁰ MERLET (P.), «La famille de Rieux», *Revue Morbihannaise*, 1907, p. 342-356, 392-397 ; 1908, p. 61-72, 194-200, 221-228, 261-268.

¹¹ LA BORDERIE (A. de), *op. cit.*, tome III, p. 434.

¹² JONES (M.), *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, éditions Klincksieck, Paris, 1980, tome I, p. 70 ; tome II, p. 577-578 : accord passé à Ancenis par lequel le duc accepte la médiation de Philippe duc de Bourgogne dans ses querelles avec Olivier de Clisson et Jean comte de Penthièvre.

dans le reste de la Bretagne. De 1373 à 1379, tandis que Jean IV, abandonné de tous, connaît l'exil en Angleterre, Ancenis vit sous domination française et sous la garde de capitaines à la solde de Charles V.

La fin du xiv^e siècle et l'époque de Jean V est celle de la menace des routiers anglais, de petites bandes de brigands dont les opérations de pillage peuvent s'avérer désastreuses. L'insécurité, un climat de peur continuelle règnent dans les Marches et se traduit par des destructions. Si la ville est protégée par ses remparts, les campagnes ne sont pas épargnées et se dépeuplent. R. Cintré a intitulé un de ses chapitre la «grande pitié des marches de la guerre au xv^e siècle» et décrit, avec précision, la psychose de la course, l'incertitude du lendemain, le dépeuplement, le manque de vivres, autant de maux qui ne disparaîtront que pendant de courtes périodes de paix¹³. Un registre de réformation générale des feux de Bretagne témoigne de façon précise de l'importance des pertes enregistrées dans les années 1426-1440. La ville aurait été amputée de 20 % de sa population, ce qui est un moindre mal comparé à la situation des paroisses rurales voisines qui accusent des pertes de 30 à 50 % ! Les transactions commerciales sur les marchés et les foires, subissent les contrecoups des troubles ; la recette des acquits d'Ancenis sur les produits qui transitent par la ville et par le fleuve chute de moitié *par la fortune de la guerre*¹⁴.

On ignore l'importance de la population à la fin de ces années douloureuses, vraisemblablement plus près d'un millier d'habitants que des trois mille de la fin du xv^e siècle¹⁵. Un aveu de 1454, trop imprécis dans ses limites géographiques et dans le vocabulaire (*les mesons* de X..., *les places de maison* de Y...) donne seulement 110 maisons et encore sans certitude. La seule information (mais trop partielle) vient d'un devoir de *fenaige* qui se lève sur chaque feu habité par une famille, sur chaque maison *a fest* précisent les documents (soumise à une prélèvement de 4 deniers) et sur celle qui *n'est pas a fest*, mais est assimilée à un *appentis* (à 2 deniers l'unité imposable). Un extrait de compte précise d'ailleurs : *et (le total) hausse et besse selon le nombre des demourans en ladite ville, sauf aucunes (certaines) mesons qui disent estre franchises*¹⁶. Par un jeu de calculs et au terme d'hy-

¹³ CINTRÉ (R.), *Les Marches de Bretagne au Moyen Age*, éditions Jean-Marie Pierre, Fougères, 1992, p. 119 à 134. Cet ouvrage constitue une référence de choix sur la connaissance d'Ancenis et de son environnement démographique, économique et social. Nous le citerons à plusieurs reprises.

¹⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 271 (1426-1427).

¹⁵ THIÉVIN (J.), «Ancenis et sa baronnie du temps de la Ligue», *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, revue de l'Association de Recherches sur la Région d'Ancenis (désormais A.R.R.A.), 1987, n°2, p. 30.

¹⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 263, compte de 1481-82 (allusion à des *appentiz* pour les feux *sans fest*. Les comptes indiquent 83 unités imposables en 1475-1476 dont 40 feux à *fest* en ville, 21 *appentis* et 22 *maisons de demourans hors la douvre*, 111 en 1478-1479 (dont 23 à 2 d. et 34 exonérés), 122 en 1481-82 dont 15 *appentis* à 2 d., 1 vacant, 31 exonérés et 3 *appentis*.

pothèses vraisemblables, on obtient un total de 108 feux en 1468, de 116 feux en 1477 et en 1478, de 122 feux en 1481. Ces simples totaux laissent l'image d'une ville sans importance, juste au début de la longue série de conflits qui sont le contrecoup de la détérioration des relations franco-bretonnes¹⁷.

La situation politique au milieu xv^e siècle

La ville s'inscrit au nombre de ces petites bourgades bretonnes qui exercent, malgré leur faible population, un rôle loin d'être négligeable. La paix de courte durée favorise son développement.

1 - LA COUR ET L'ADMINISTRATION SEIGNEURIALES

Ancenis est la propriété et le séjour favori de *Monseigneur et Madame de Rieux* depuis 1374. Le puissant lignage tient aussi sa ville éponyme et Rochefort. Au maréchal de France Jean II mort en 1417 succèdent Jean III, François, Jean IV (1447-1518) marié en 1461 à Françoise Ragueneil dame de Malestroit, Claude I^{er}. Chacun a laissé sa marque dans l'histoire bretonne et œuvre à l'aménagement de son logis local et du manoir de Vilancher, où du ravitaillement leur est expédié¹⁸.

En l'absence des seigneurs, l'administration d'Ancenis revient à un capitaine et à son état-major aux attributions surtout militaires. Plusieurs noms de gouverneurs ont été retrouvés au hasard d'une charte ou dans un acte de nomination : Jehan de Beaumanoir en 1472-1476, Jacques Le Moyne en 1483, en même temps prévôt de la châtellenie, l'écuyer Raoul de Landugean seigneur de *Sayne*, maître d'hôtel des Rieux, en 1487-1500, à 100 livres de pension par an¹⁹.

La seigneurie dispose de tout un personnel administratif au nombre duquel figure un prévôt chargé de la *judicature de la prévosté* ; il est responsable de l'administration du fief de la ville et de son arrière-pays immédiat, de la police, de la perception des revenus, de l'entretien des bâtiments seigneuriaux et des ponts. Quelques noms nous sont parvenus au hasard d'un texte : Jehan Le Roy en 1476-1483 payé 5 liv. par an (une misère !), Jehan du Ponceau son successeur dans les années 1484-1496 (toujours à 5 liv.). Sous ses ordres, on rencontre un receveur qui tient la

¹⁷ *Ibidem*, B 1815 (1454) et E 261-263.

¹⁸ GALLET (J.), *La seigneurie bretonne 1450-1680, l'exemple vannetais*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1983, p. 128, généalogie des Rieux ; Arch. dép. Loire-Atlantique, E 264, compte de 1493-95, fol. 16. En septembre 1493, le receveur a fait livrer à Vilancher du vin, de la moutarde, des harengs, des figues, du raisin.

¹⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 262, compte de 1482-85, fol. 27 v^o ; E 263, compte de 1488-90, fol. 17 ; E 264, compte de 1493-95, fol. 19 v^o, de 1499-1500, fol. 32.

comptabilité (cf. plus loin) et qui perçoit une indemnité identique, des hommes de justice dont un sénéchal comme maître Jehan du Celier en 1453, maître Jehan Le Clerc en 1475-1476, maître Jehan Dubois en 1485, son adjoint un alloué avec maître Guillaume Daudin en 1452-1453, un procureur avec Jehan Rouxel en 1475, des juges, des sergents dont Guillaume Hachan en 1482-1484, Jehan Robert en 1489-1490, un portier du château avec Jehan Le Tibran en 1475, indemnisé 5 liv. par an.

2 – LES PREMIERS BOURGEOIS CONNUS

Les clivages sociaux ne sont guère connus dans les sources dont on dispose. Une élite de notables, *la maire et principale partye des bourgeois et habitans* de la ville, s'esquisse pourtant ici comme ailleurs. On la découvre au hasard d'un procès, de la conclusion d'un contrat, d'un achat ou d'une vente de maison. Le marchand Macé Michiel est suffisamment riche sous Jean V pour participer au négoce hauturier. Mal lui en prend puisqu'il perd, sous les coups d'un corsaire anglais, une cargaison d'une valeur de 850 écus²⁰. Le destin de Jehan de La Frecte, n'est guère plus enviable. Ce petit noble, natif du Maine, s'est installé dans le duché et aimerait s'intégrer à la société ancienne. La guerre qui survient l'empêche de profiter de ses biens immobiliers situés dans le royaume et de respecter son rang. Il doit déroger, se mettre à *user de bourse commune*, pratiquer le négoce de détail, ce qui lui vaut d'être inscrit comme un simple roturier sur les registres des fouages²¹. Les rentiers (ailleurs censiers) et les archives comptables indiquent que les plus aisés des citadins se recrutent dans les milieux des *notonniers* (transporteurs) qui fréquentent la Loire et le port, des marchands de vin comme Richard Roze dans les années 1460-1484, des négociants en grains, des maquignons, des merciers représentés notamment par Éonnet Cadilau et Pierre Ouyce, connus comme fournisseurs en épicerie en 1485. On découvre aussi des bouchers, des vigneron et des métayers aisés, un tailleur propriétaire urbain, Jehan Jue vers 1470, et, ici comme ailleurs, des hommes de loi à l'instar de maître Jehan Joliff en 1476²². D'autres noms émergent des registres seigneuriaux :

– *Bouchers* : Beauvoirs ou Beaunoirs (Jehan de) en 1488-89, Bossart (Morice) en 1476, Bossart (Jamet) en 1476, Bonne Année (Jamet) en 1476, Bossart (Jamet) en 1476, Bossart (Morice) en 1476, Bernard (Julien) en 1476, Cadoreau (Jehan) en 1476, Du Pré (Guillaume) dans les années 1463-1476, Fourche (Guion) en 1476, Le Fevre (Jehan) en 1476, Le Lièvre (Jehan) en 1494, Pasquier (Jamet) en 1476, Perrinier (Thebaut) en 1476, Saulin (Jehan) en 1463.

²⁰ *Ibidem*, B 128 (23 janvier 1440).

²¹ *Ibidem*, B 126 (2 janvier 1440).

²² *Ibidem*, B 1815, fol. 4 v° (maître Joliff). Voir ci-dessus le personnel administratif.

– *Boulangier* : Barbereau (Jehan) en 1467-1468.

– *Maréchal-ferrant* : Poullain (Éonnet) en 1476, Prégent (Henry) en 1499-1500.

– *Tonnelier* : Moreau (Jehan) en 1481-91, Moreau (Éonnet) en 1491.

De petits boutiquiers, quelques ouvriers du bâtiment employés sur les chantiers de la ville, les uns patrons, la plupart ouvriers salariés, une poignée de viticulteurs et de bûcherons au service des Rieux, forment ce qu'il convient d'appeler les classes laborieuses souvent à la limite de la pauvreté. Les registres de la prévôté permettent d'identifier, sur un demi-siècle, une vingtaine de charpentiers, 6 couvreurs, 6 maçons :

– *Charpentiers-menuisiers* : Aubry (Jehan) mentionné en 1454, Belenic (Jehan) en 1454, Bereau (Jehan) menuisier en 1481, Bernier (Jehan) en 1482-1483, Besnier (Guyon) de 1477 à 1485 de Varades, Besnier (Guillaume) de Varades en 1485, Bouillet (Guillaume) en 1484-1485, Bourdon (Éonnet) en 1467-1468, Bridon (Pierre) en 1499-1500, Escalendre (Macé) en 1481-1485, Fourrier (René) en 1499-1500, Gaultier (Jehan) en 1484-1485, Guitart (Jehan) en 1482-83, Horhau (Jehan) en 1467-1468, Jarno (Thomas) en 1482-1483, Le Duc (Jehan) en 1499-1500, Meignen (Mery) de Varades en 1477-1485, Meignen Jehan en 1484-1485, Olivier (Thomas) en 1477, Sanson (Jehan) en 1475-1483.

– *Couvreurs* : Boeteau (Jehan) mentionné durant la période 1482-1485, Levesque (Perrin) entrepreneur en couverture signalé entre 1467 et 1478, Levesque (Jehan) cité en 1478, Levesque (Olivier) en 1478, Moreau (Étienne) connu de 1477 à 1495, Robert (Pierre) en 1475-1479.

– *Maçons* : Cadoreau (Guillaume) mentionné en 1499-1500, Chesnel (André) en 1499-1500, Grand Jean en 1499-1500, Huet (Pierre) 1479, Jue (Jacquet) en 1481, Ponart (Robert) en 1479.

– *Fèvres* : Grasslen (Jehan), originaire du Feillet en 1478, Rochier (Huguet) en 1478.

– *Forestier* : Bréchu (Jehan) en 1463.

– *Serrurier ou claveur* : Cursin (Vincent) en 1481, Boxeau (Jehan) en 1499-1500, Rochier (Huguet) au service de la ville de 1475 à 1500.

Beaucoup sont des gens de la ville ou des villages limitrophes et des dynasties se constituent au fil des générations, repérables sur les listes ci-dessus : les couvreurs Levesque, les Besnier, les Meignen chez les charpentiers. Mais les chantiers de construction de la ville (château, enceinte, ponts, halles, exploitation du bois) nécessitent aussi des équipes rurales ou *foraines* : quatre Auvergnats sont chargés d'aller couper du bois dans les

forêts de Belligné et de Pannecé dans les années 1470-1471²³. Les salaires journaliers sont ceux qui sont pratiqués ailleurs en Armorique : 3 sous ou 36 deniers (1 liv. = 20 sous ou 240 deniers) par jour pour un maçon ou un chapevrier, 2 sous 6 deniers ou 30 deniers pour un simple compagnon ouvrier, 2 sous ou 24 deniers pour un manœuvre, mais seulement 20 deniers pour un *fouleur* de raisin²⁴. Ils permettent tout juste de se (mal) nourrir en temps normal, de payer le loyer d'une mesure. C'est le minimum vital à une époque où une oie vaut sur le marché local 10 deniers, un porcelet 60 deniers (cf. plus loin, le commerce et les prix).

À la limite de la pauvreté se tient ce quidam décédé en 1475 chez Olivier Bédart, sans descendant, et qui laisse comme *épaves et gallois* 27 sous 6 deniers de petite monnaie, une rosse vendue 40 sous, des *robes et des chausses* usagées et estimées à 15 sous²⁵.

En descendant l'échelle sociale, on arrive au cortège de pauvres hères, de veuves et d'orphelins, de soldats blessés, de réfugiés, d'hébergés dans les hôpitaux et dans les aumôneries, de marginaux. Une enquête du 26 février 1427 sur les feux de la ville qui contribuent au fouage attribuent à la ville 7 nobles, des métayers, 169 *contribuans* et des pauvres en nombre indéterminé mais suffisamment grand pour justifier une révision du documents fiscal le 1^{er} mars 1433²⁶.

Seule la première catégorie de citoyens peut prétendre recevoir des responsabilités.

3 – DES LIBERTÉS ENCORE MESURÉES

Les institutions collectives, habituelles aux localités bretonnes, restent ici presque une énigme. Avec les événements militaires, les changements de domination, l'absence du capitaine parti combattre ou siéger à la cour et l'éloignement du pouvoir ducal, une poignée de notables est amenée à intervenir dans les affaires publiques, à donner son avis, à négocier, à s'intéresser aux finances. Il ne s'agit nullement d'une révolution ! On sait que quatre *des plus prudeshommes de la ville* participent dès 1297 au choix du procureur de l'hôpital et contrôlent sa comptabilité²⁷. Les décisions sont prises en accord avec les officiers locaux. On ignore s'il y a un procureur des bourgeois, *entre eux choisi* selon la formule consacrée, porte-parole de la communauté devant les états qu'on dira plus tard provinciaux, maire avant l'heure, un receveur ou miseur, responsable de la

²³ LÉBOIS (M.), *La vie rurale en Bretagne, op. cit.*, tome II, p. 431.

²⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 262, compte de 1475-76, fol. 21 v°.

²⁵ *Ibidem*, E 262, compte de 1475, fol. 16.

²⁶ *Ibidem*, B 2988, fol. 18 v°.

²⁷ *Ibidem*, H 477 (1297).

levée des deniers publics et de la direction des travaux. Le seul comptable connu est celui qui s'occupe des constructions du château.

Les Anceniens ont-ils reçu l'autorisation de gérer les recettes d'impôts spécialement affectés à l'entretien de leurs fortifications, aux frais de fonctionnement et de réception ? Des billots sont effectivement levés dans la ville, dans les faubourgs, dans la châteltenie et sur tous les villages *sub-giz à guect a ladite ville* : une taxe de 10 deniers par pipe *tirée par charroy hors la ville* en 1459²⁸.

Parmi les privilèges que la ville acquiert, un seul est connu : le droit de déléguer aux états, en même temps que vingt-cinq autres *bonnes villes* armoricaines. Par contre la ville n'a pas été exonérée du fouage, cet impôt roturier si impopulaire, et ne bénéficie pas du régime allégé de l'aide, spécifique à trente-deux villes. Un commission en date du 3 juin 1431 charge Jacques le Bel et Jean de la Grangières d'enquêter sur le nombre de feux de la paroisse d'Ancenis. En mars 1472, à la suite d'une mortalité la ville obtient une remise de fouage correspondant à 34 feux et demi²⁹.

La bourgade dans son environnement

Le paysage d'Ancenis est celui d'une ville fortifiée dans un environnement rural et forestier.

Les structures défensives d'Ancenis

Les constructions militaires seigneuriales occupent une place très importante en Bretagne ducale. Il suffit d'évoquer les exemples de Bécherel, de Châteaubriant, de Pontivy, de Rohan, de Vitré. À plusieurs reprises, les princes bretons somment leurs vassaux de mettre leurs places fortes en état de défense, au nom de l'intérêt de l'État et les autorisent par la même occasion à lever des impôts supplémentaires, des billots, pour restaurer les murs, contruire des ouvrages plus modernes, adaptés au tir du canon.

1 - LA FORTERESSE

Le château des Rieux, perché sur une butte schisteuse dominant la rive droite de la Loire, est un élément clef du dispositif militaire des

²⁸ *Ibidem*, E 131 fol. 22 v° (4 avril 1459, une prorogation pour quatre ans).

²⁹ R. BLANCHARD, *Actes de Jean V*, n° 2391 (2 janvier 1440), n° 2426 (23 juin 1440), n° 2599 (3 juin 1431) ; Arch. dép. Loire-Atlantique, E 213 (mars 1472).

marches bretonnes³⁰. Le simple donjon en bois de la fin du x^e siècle a cédé la place, au terme de plusieurs phases de construction et de restauration, à un vaste ensemble castral de forme trapézoïdale, une sorte d'île isolée de l'extérieur et de la ville par de larges douves creusées profondément dans la roche et alimentées par les eaux du fleuve. Des travaux importants ont été engagés au château sous Jean V après 1420³¹. Les plans anciens livrent des tours rondes ou polygonales et des bastions en éperon, comme on en construisait à la fin du Moyen Âge. Au xv^e siècle, sa superficie atteint environ 1 ha 80 et comprend plusieurs éléments : un baile à l'angle que constitue la confluence du fossé avec le fleuve, une vaste cour centrale rectangulaire bordée d'un logis avec la *chambre de Madame*, la *chambre du capitaine*, la *chambre devers* ou *dessus la rivière* ou *sur l'eau*, des cuisines et offices voisins, une chapelle recouverte d'ardoises en 1477, de grandes écuries (on dit alors des étables) pavées en bois de tremble, avec des mangeoires de 50 pieds de long (16 m 50). Les comptes montrent qu'il faut sans cesse réparer les différentes parties du bâtiment, refaire des toitures, rapetasser les maçonneries. On pénètre dans le château en venant de la cité par un portail monumental dont les douves sont comblées et par une seconde cour coudée, étirée le long du rempart. Des noms de tours sont fréquemment cités dans les archives domaniales durant la seconde moitié du xv^e siècle : tour Neuve en construction dans les années 1452-1454³² et qui nécessite l'occupation d'un jardin dont le propriétaire est encore indemnisé en 1479 ; la tour du Pavillon recouverte en 1467-1468, en même temps qu'une partie de la toiture du logis³³ ; la tour de la Cigogne ou de la *Sigoigneau* dans les années 1475-1478³⁴. D'autres travaux importants, souvent mal définis, y ont été accomplis en 1429 et en 1461, puis *devant l'indigence des fortifications* en 1470, ce qui nécessite la nomination d'un responsable, le miseur de l'œuvre, Jamet Perrotin³⁵.

³⁰ GUILLOTIN DE CORSON, *Les grandes seigneuries*, tome III, *op. cit.*, p. 10 ; CINTRÉ (R.), *op. cit.*, p. 162-164 ; BOQUIEN (B.), «La redécouverte du château d'Ancenis», *Les Annales de Nantes et du Pays Nantais* n° 240, 1991 p. 4-5 ; RATIOU (abbé A.), «Un ingénieux système d'entrée au xv^e siècle, unique en France, le chatelet de la forteresse d'Ancenis», A.R.R.A. juin 1993 (numéro spécial).

³¹ LA BORDERIE (A. de), «La réparation des châteaux d'Ancenis, de Rochefort, de Ranrouet et autres selon une lettre de Jeanne de Rochefort du 4 octobre 1420», *Association bretonne*, tome XII, 1893-94, p. 172-173.

³² Arch. dép. Loire-Atlantique, E 261, compte de 1453-54, fol. 8 v° ; E 262, compte de 1476-77 (la chapelle est recouverte par Étienne Moreau et Pierre Robert pendant quinze jours de travaux) ; de 1477-78, fol. 15 ; B 12, fol. 128 v°, 129.

³³ *Ibidem*, E 261, compte de 1467-68, fol. 15-15 v°, travaux entrepris par Perrin Levesque.

³⁴ *Ibidem*, E 262, compte de 1475-76, fol. 21 v°-26 ; de 1477-78, fol. 18 v° (la tour de la Cigogne est recouverte par Perrin Levesque et P. Robert) ; E 262, compte de 1478-79, fol. 14, 17 v°.

³⁵ *Ibidem*, B 7, fol. 77 v° : Inventaire Turnus Brutus, n° 524.

Le démantèlement du château s'est fait en plusieurs temps à partir de 1488. Le front nord avec ses deux tours a disparu à partir de 1626, les fossés ont été comblés aux XVIII^e et XIX^e siècles. Une porte fortifiée a heureusement échappé au désastre et est remarquable par ses tours d'encadrement et les mâchicoulis qui les couronnent (Figure 1). La porte donne accès à un passage en ogive dont les travées sont soulignées par des arcs doubleaux. Les arceaux reposent sur des consoles ornées de têtes d'animaux (aigle, bélier, veau)³⁶.

2 - LA CLOSTURE DE LA VILLE

L'enceinte de la ville a précocement disparu dès les guerres d'indépendance et sous Henri IV. Les murs de notre ville n'avaient, semble-t-il, rien d'exceptionnel et une enquête du mois d'août 1457 fait état de *l'indigence desdites fortifications et des réparacions bien licites et necessaires a estre faictes*³⁷. Nos informations reposent pour l'essentiel sur deux dessins de Tassin, géographe du roi de 1614 à 1626.

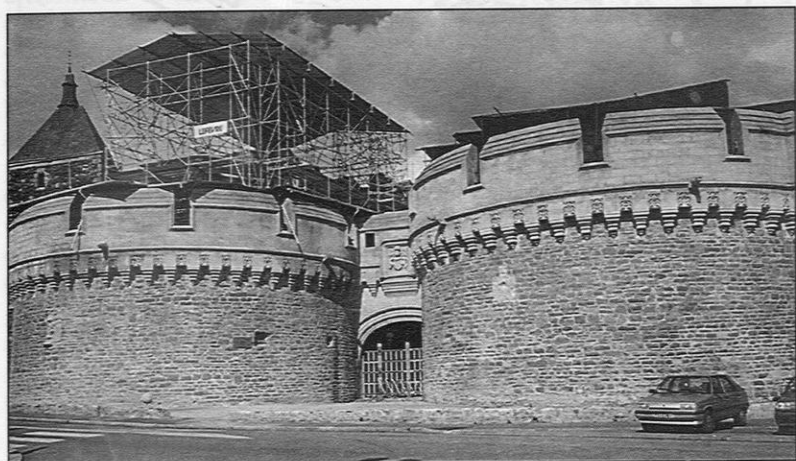


Fig. 1 - Le «châtelet» d'Ancenis

L'examen des plans fait resurgir trois tours qui ne permettent pas un flanquement suffisant de la courtine et deux portes. L'une des ouvertures est un simple passage dans la courtine, l'autre près de l'église Saint-Pierre en bordure de la Loire, est un massif encadré de deux bastions saillants surmontés d'une toiture (Figure 2).

³⁶ Bibliothèque municipale de Nantes, plans n°1600.

³⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 131, fol. 22 v°.

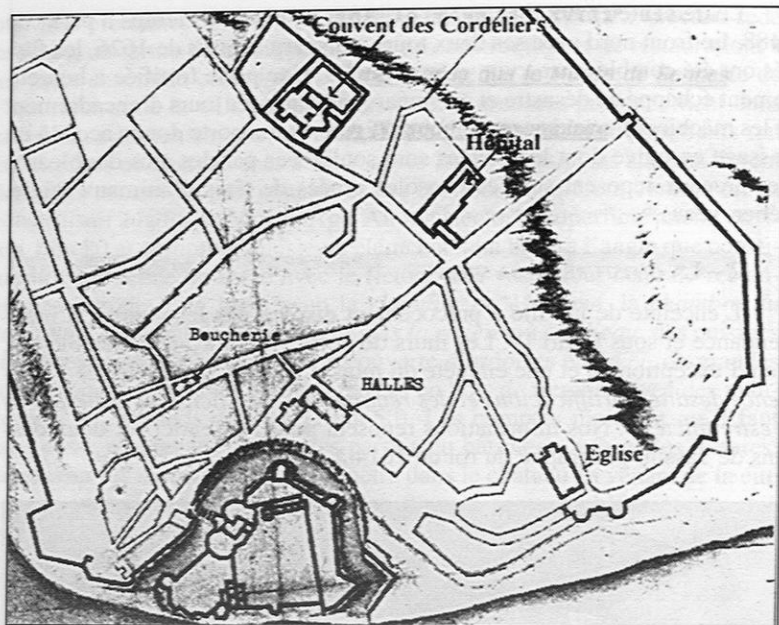


Fig. 2 – Le plan du dessinateur De La Pointe du XVII^e siècle, reproduisant un état plus ancien.
(Bibliothèque municipale de Nantes et Musée de Rennes).

Le guet pour la défense des remparts et pour l'entretien des douves est réclamé aux paysans à deux lieues à la ronde et nécessite leur venue *chacun d'eux une fois la semaine*. L'enthousiasme n'est guère débordant et en 1474 le devoir de guet *ne rapporte rien pour ce que les assujettis se sont rebellés* et se sont engagés dans la procédure d'un procès interminable³⁸. En cas de travaux urgents, on fait souvent venir des travailleurs de loin, notamment des équipes de terrassiers et de carriers lamballais³⁹. La garnison de la ville était faible et un état du 19 février 1487 ne mentionne que 40 hommes en état de combattre⁴⁰.

Les lieux de sociabilité collective

Ce sont les endroits où se retrouvent régulièrement les citadins.

³⁸ *Ibidem*, B 5, fol. 154 v° (acte du 30 novembre 1467) ; E 272.

³⁹ *Ibidem*, E 264 compte de 1493-95, fol. 18 v° : Henri Hernyo Lamballais et ses gens pour faire un bardeau à un étang.

⁴⁰ *Ibidem*, B 8, fol. 103 v°.

1 - LES LIEUX DE CULTE

On ignore tout de l'aspect de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul d'Ancenis, avec son cimetière voisin, détruite en 1488 et reconstruite dès la paix revenue⁴¹. Elle avait été, une première fois, rebâtie au XIII^e siècle, réaménagée à nouveau au XV^e siècle. Tout au plus mentionne-t-on une croix, un clocher du XV^e siècle, un portail à ogives⁴².

Un curé, secondé par des chapelains, assure le service. Des noms sont cités dans les comptes, au chapitre des indemnités ou pour la célébration de messes anniversaires à la demande de la famille de Rieux : maître Julien Joliff en 1463, un diplômé d'université devenu *serviteur de la cure d'Ancenis* qui perçoit 15 liv. de pension en 1462-1463, dom Jehan Chevalier curé en 1475, maître Jehan Cruchet qui célèbre, selon le compte de 1494-1495 une centaine de messes pour la somme de 10 liv. 8 sous 4 deniers⁴³.

Un indicatif de l'importance d'une ville est la présence d'un établissement mendiant. Plusieurs travaux, notamment ceux de J. Le Goff, d'H. Martin en Bretagne ont montré que les frères et les sœurs franciscains, dominicains, carmes, déjà experts en marketing, s'installent là où ils ont l'assurance de pouvoir subvenir à leurs besoins à partir des aumônes et des dons des fidèles⁴⁴. Les franciscains du courant dit plus tard de l'Observance sont venus s'installer ici en 1448 seulement⁴⁵. Ils se heurtent aussitôt à l'hostilité du curé de la paroisse qui met des obstacles à leur présence pour de basses raisons matérielles, la crainte d'une baisse importante de ses revenus. Le duc François II doit intervenir et consentir au prêtre des dédommagements pour qu'il accepte l'installation d'un *collège et couvent de saint François en ladite paroisse ou il vouloit mettre empeschement disant que la cure en seroit de moindre revenu et valleur*⁴⁶. Les Rieux

⁴¹ *Ibidem*, B 1815 (1459), fol. 3, 9 v^o, 19. RATOUIT (abbé A.), *Deux paroisses au fil des jours, Saint-Géréon et Saint-Pierre d'Ancenis du VII^e au XX^e siècle*, Champtoceaux, 1995 ; RUSSON (J.-B.), «Excursion à Ancenis», *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, tome XCI, 1952, p. 163-187.

⁴² MAILLARD (É.), *Ancenis, op. cit.*, p. 441.

⁴³ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 254, compte de 1493-95, fol. 16 ; B 1815 (1470). Des ecclésiastiques sont mentionnés dans le rentier : dom James Poupert (décédé), dom Jehan Racappe propriétaire de plusieurs maisons, dom Jehan Jouhenneaux au Grand Champ, héritiers de dom Guillaume Joubel.

⁴⁴ LE GOFF (J.), «Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale», *Annales E.S.C.*, 1970.

⁴⁵ LEMAITRE (H.) et SÉRENT (A. de), «Géographie historique des établissements de saint François», *Bulletin Philologique et Historique*, 1909, p. 279.

⁴⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 262, compte de 1475-76, fol. 20 v^o, de 1476-77, de 1477-78. En 1476, dom Jehan Chevalier, curé d'Ancenis, reçoit 15 livres *pour sa récompense* (ici pour son dédommagement) *du* (sous-entendu de la présence) *collège de Saint-François* ; E 263, compte de 1488-89 fol. 15 v^o.

aident les cordeliers, leur versent à plusieurs reprises des sommes prélevées sur la caisse de la prévôté : 12 liv. 10 sous le 4 novembre 1476, 25 liv. en 1477 et 1478, 18 liv. en 1488, année de misère et 5 liv. comme aumône au gardien de l'établissement⁴⁷. Le couvent se trouve à côté du château, à la limite de la surface urbanisée extra-muros, proche de la route de Rennes, sur une terrasse dite *terrasse des Cordeliers*. L'église simple, une nef et un chœur séparés par une grille de fer, renfermait les restes de Jeanne d'Harcourt morte le 3 mars 1456, de Jean de Bretagne comte de Richmond, mort le 7 janvier 1333, et de Jeanne de Craon morte le 26 décembre 1421. Il y avait un cloître, un réfectoire, des cuisines, une bibliothèque. Y avait-il déjà, fin xv^e siècle, 44 cellules de frères comme l'indique un tardif inventaire du temps de la Révolution française en 1791⁴⁸ ?

2 – LES AUTRES BÂTIMENTS COLLECTIFS

Ancenis a une halle ou *cohue* attestée seulement à partir de 1530⁴⁹. Le tribunal ou *auditoire* de justice se trouve, selon l'usage breton, à l'étage du bâtiment commercial. L'ouvrage est classique : un vaste bâtiment à large toit à coyaux débordant par les ailes et supporté par des piliers en bois.

La prison est mentionnée une seule fois en 1494 à propos de la détention de trois dangereux faux-monnayeurs appréhendés après une arrestation mouvementée et une tentative pour occire leur gardien⁵⁰.

On découvre aussi un hôpital, une aumônerie ou *ostel-Dieu*, fondé en 1296 par le baron Geoffroy dans son testament qui concède 100 livres de rente, du bois de chauffage dans ses bois des Grandes et Petites Ronserais et dispense l'établissement du droit de mouture sur ses moulins de blé en 1297. L'administrateur ou procureur doit être un laïc, élu et contrôlé par le curé et quatre bourgeois avisés. Son but est de recevoir et d'héberger les pauvres, les *passans* une nuit et les *pauvres malades (pour) les soigner jusqu'à leur guérison*. Le premier compte connu de l'aumônerie date de 1541 et montre que l'établissement tire parti d'une vigne et d'un pré⁵¹. Une léproserie existe aussi dont les seules vestiges

⁴⁷ *Ibidem*, E 262, compte de 1475-76 fol. 20 v°.

⁴⁸ MARTIN (H.), *Les ordres mendiants en Bretagne vers 1230-vers 1530. Pauvreté volontaire et prédication à la fin du Moyen Age*, Institut armoricain de recherches historiques de l'université de Haute-Bretagne, Paris, 1975, p. 112.

⁴⁹ BOQUIEN (B.), «Les trois cohues d'Ancenis (xv^e-xix^e siècle)», A.R.R.A., 1993, n°8, p. 2 à 7.

⁵⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 264, compte de 1493-95, fol. 18 v°. Les trois détenus doivent être soignés.

⁵¹ *Ibidem*, E 265, compte de 1493-95, fol. 1 ; H 477 (aumônerie d'Ancenis), fondation de 1297 et confirmation de 1315, H 486-87. JAHAN (P.), «Histoire du premier hôpital d'Ancenis», *Annales de Nantes et du Pays nantais* n° 177-176, 3^e et 4^e trim. 1975, p. 24-32.

sont ceux de la chapelle, dédiée à saint Clément, construite dans une île de la Loire⁵².

Une grosse bourgade

Le tissu urbain est celui d'un village qui s'organise autour d'une rue principale, la Grande Rue, et de ruelles ou de venelles privées. On ne connaît pas encore les noms des différentes voies à l'exception de la rue du Château, de la rue des Cordeliers, la rue d'Enfer près du cimetière, la rue des Tonneliers qui dessert le port et la prochaine rue Neuve qui trahit au XVI^e siècle un accroissement de l'habitat en direction de la sortie vers Nantes.

La documentation distingue soigneusement les habitations ou feux ou *mesons à fest*, des hébergements, des places et *herals de meson*, certaines habitées *o* (avec) *ses murs et mazières*, le *planteyn de la Croix Aubrée*, des apprentis (ateliers ou petits logements ?), des celliers, des écuries⁵³. Au lendemain des guerres d'indépendance, une belle maison avec jardin se vend 205 liv. tournois le 28 janvier 1492, une demi-place de maison 50 liv. t. en septembre 1493.

On rencontre partout dès la sortie du château, près du cimetière des biens identifiés par un ancien nom : des exploitations ou supposées telles (hébergements de Beauvers ou de Beauvoirs, de la Vieille Fourche), des champs (le champ Lohéac, le champ Metebouc), des jardins, des courtils notamment près des douves, des clos mesurés en quartiers, divisés en quatre hommées, avec le clos Richot, le clos du Perroy, le clos du Perray, le clos du Cormier, le clos du Jamays, le clos de Lesbaupin, celui du Chêne Vert, celui de la Herce... ; on enregistre aussi des *planches*, des *razoz* de vignes avec les Prasteaux près de l'église, le *Planteyn* de la Croix Aubrée, la vigne *dessous l'église*, celle de la *croez Aubrée*, des *ouches* dont l'*ouche de Beauvert* et l'*ouche dessous le moulin*, des herbages avec le *pré de Madame dessous l'église*, le *pré du pont de Grée* à proximité des *marays de Grée*.

La vie est proche de la nature, témoin cette anecdote : un couvreur d'ardoises Étienne Moreau descend en juin 1494 quatre *cigoigneaux* de leur aire qui sont ensuite livrés... à un boucher puis cinq autres en juin de l'année suivante⁵⁴ !

⁵² CHEVALIER (J.), «La chapelle Saint-Clément à Saint-Sulpice-des-Landes», *Histoire et Patri-moine au Pays d'Anenis*, A.R.R.A., 1988, n°3, p. 12 à 22.

⁵³ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 264, compte de 1493-95, au chapitre de la vente d'héritages.

⁵⁴ *Ibidem*, E 265, compte de 1493-95, fol. 18 v°.

La richesse d'Ancenis en temps de paix

Chef-lieu d'une des plus grandes baronnies de Bretagne, Ancenis, au cœur d'une prévôté domaniale, profite des rares moments de paix qui lui sont accordés au milieu du xv^e siècle.

Un hinterland prospère

Les maigres informations glanées dans les comptes de la prévôté laissent entrevoir, jusqu'à l'époque de François II, une petite bourgade aux portes des campagnes angevines et bretonnes prospères⁵⁵.

1 - L'ENVIRONNEMENT SILVESTRE

Friches et cultures entourent et pénètrent l'espace urbanisé comme en témoigne la présence de courtils, de places de maison, de clos de vignes. L'une des plus belles forêts de Bretagne se trouve à quelques kilomètres au nord de la ville, près de la paroisse de Riallé : la forêt de la Poitevinière dite alors d'Ancenis qui aurait couvert 1 600 ha encore au milieu du xv^e siècle avant d'être amoindrie par les essarts et la surexploitation abusive du bois ; elle se réduit à 830 ha de nos jours. Le massif forestier de Belligné, de l'autre côté de la Loire, estimé à *trois lieues de long et à une lieue de large*, celui de Pannecé d'*une lieue de long et d'une demi-lieue de large*, célèbre alors pour ses pieds de chênes, et plusieurs bosquets et zones humides proches de la ville, notamment dans les îles, aux Busaz, à Saint-Géréon complètent cet espace végétal. Ces espaces verts constituent des zones de païsson où les citadins comme les ruraux envoient des porcs à la glandée, des bovins dans les clairières. Ce sont des terrains de chasse privilégiés pour les Rieux qui recherchent de préférence les *grosses bestes noires ou rouges* aux *oyseaulx*, aux *connins* (lièvres) et aux *lapereaulx* qu'on retrouve néanmoins sur leurs tables. Les forêts livrent du bois de construction et de chauffage, du charbon de bois, des genêts et de la bruyère pour faire des litières ou pour couvrir les toits, de l'argile à potier ou *terre à pots*, du fer, de la chaux (venue aussi de Saffré), de la cire et du miel d'essaims d'*avettes*⁵⁶. La forteresse et les maisons particulières sont de gros consommateurs de merrains, de chevrons, de lattes. En 1482-83,

⁵⁵ Voir en particulier le livre de LE MENÉ (M.), *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Age*, éditions CID, Nantes, 1982.

⁵⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1815, dénombrement des maisons, des terres et des rentes de la baronnie d'Ancenis en 1459 (gros parchemin de 144 feuillets), fol. 143 v^o ; E 264, compte de 1499-1500, fol. 25 v^o : livraison de chaux par Guillaume Avenant, *chauffournier* de Saffré ; E 268, 1470, 1494-95 (forêt de Pannecé). CINTRÉ (R.), *Les Marches...*, op. cit., chapitre III, p. 53 à 63 ; CHAPRON (J.), *Le Pays d'Ancenis*, Nantes, 1933.

des *barreaux* sont charroyés de Belligné à Varades puis transférés sur des barques jusqu'à pied d'œuvre, *pour parachever le mur du château* déclare un article de compte⁵⁷. Des études récentes ont souligné l'importance des forges de la Poitevine (les *aires* du Bois-Laurent, du Buisson-Robin, du Bois du Girqueau, de la Ferrière) et d'autres sites de l'arrière-pays ancennien (de Mésanger, par exemple), des verreries de Belligné, des Marteaux dans la forêt de Pannecé⁵⁸. On y fabrique surtout des outils ruraux : socs, fournis par des *sochiers*, timons (ou *parones*) de charrues, pelles de fer, ferrures de chevaux, etc. Viennent aussi de ces centres forestiers du mobilier de cheminée (poêles, broches, trépieds, cuillères en fer), des boulets (à partir de 1529 seulement), des vitres, des gobelets. Tous ces produits alimentent les chantiers de construction ou de réparation du château et de l'enceinte, de l'église et des chapelles, de la halle, des ponts, l'hôtel du baron de Rieux qui a besoin d'objets en fer forgé (ustensiles de cuisine) et le marché local et régional. Les prévôts comptabilisent soigneusement les *mises* (dépenses) en ferronneries : des clous *laterez* (à fixer les lattes), *palateriez*, *gamyau* (?), des cercles de tonneaux, des barreaux de fer, des chaînes, des coins. Quand Perrin Levesque et P. Robert recouvrent la tour de la Cigogne et la cuisine du château, ils utilisent 7 000 clous *laterez* à 3 sous 6 deniers le millier, une centaine de clous *palaterai* à 10 deniers⁵⁹. Une petite industrie du métal à usage interne s'est d'ailleurs implantée en ville : la maréchalerie d'Éonnet Poullain en 1475 qui produit des fers à 7 deniers l'unité, des serrureries ou claveureries, une clouterie et même une armurerie un moment tenue par un certain Guillaume Jumel (décédé avant 1462)⁶⁰.

Les chantiers importent aussi régulièrement d'autres matériaux de construction : des pierres des carrières ou *perrières* proches de l'agglomération pour éviter les frais de transport très onéreux, des blocs à faire les

⁵⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 268. LÉBOIS (M.), *La vie rurale en Bretagne*, op. cit., tome II, p. 429.

⁵⁸ HERBAUT (Cl.), «La métallurgie de la châtellenie de La Poitevine à travers les compte de ses revenus», dans *Les forges du Pays de Châteaubriant, Cahiers de l'Inventaire du Ministère de la Culture, département de la Loire-Atlantique*, 1984, p. 40 à 53 ; PERROUIN (B.), «Les forges du pays d'Ancenis», *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis*, A.R.R.A., 1990, n° 5, p. 51-65 ; ANDRIEUX (J.-Y.), *Forges et hauts fourneaux en Bretagne du XVII^e au XIX^e siècle*, éditions CID, Nantes, 1987.

⁵⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 262, compte de 1475-76, fol. 21 v°. La livre de fer ouvré vaut 6 deniers en 1479.

⁶⁰ *Ibidem*, E 262-64 :

Fèvres : Grasslen (Jehan), originaire du Feillet, en 1478, Rochier (Huguet), en 1478 - Maréchaux : Poullain (Éonnet) en 1476, Prégent (Henry) durant la période 1499-1500 - Serruriers ou claveuriers : Cursin (Vincent) en 1481, Boexeau (Jehan) en 1499-1500 Rochier (Huguet) durant la période de 1475-1500, au service de la ville.

meules du moulin à vent (la pierre dite de *molage*), des merrains des lattes, du charbon de bois, des ardoises de *la perrière* de la Teillaye⁶¹.

2 - LE TERROIR ANCENIEN

Les champs cultivés en froment, en seigle, en avoine *grosse* et *menue*, en lin, les prairies dans les îles et sur les rives de la Loire et les vignes approvisionnent aussi le marché local. Des blés et des farines arrivent des campagnes voisines, d'Anetz, de Boneuvre, de Couffé, de Joué, de La Bourdinière (?), de Mésanger, de Mouzeil, de Pouillé, de Pannecé, de Saint-Géréon, de Trans, de Trillé, de Saint-Florent-le-Vieil. Les céréales sont amenées par terre ou par fleuve d'amont et sont taxées aux entrées comme le montre l'extrait exceptionnellement détaillé de la perception de la *taxe du mesurage* des années 1482-1483 énumérant des producteurs ou des intermédiaires⁶².

La viticulture est à ce point omniprésente qu'on rencontre les *planches* en plein centre urbain, y compris aux abords de l'église paroissiale et du château⁶³. Elle compte dans l'économie locale et dans la société, alimente une petite industrie du bois sous forme d'outils, de tonneaux (la tonnellerie a donné son nom à une rue bien fréquentée) et du métal (cercles) ; elle fournit les tavernes qui sont des hauts lieux de la sociabilité médiévale. La majeure partie des dépenses enregistrées dans les comptes de la prévôté d'Ancenis concernent l'entretien et l'exploitation du vignoble urbain et périurbain. Les Rieux font régulièrement appel à des viticulteurs locaux pour biner, déchausser, tailler les vignes de leurs clos ; ce sont toujours les mêmes, de père en fils, les Chénau, les Aubry, les Macé⁶⁴.

Autre volet de l'activité de l'environnement ancenien, l'élevage des bovins, des moutons, des porcs, des volailles, des oies notamment qui figurent en bonne place dans les revenus seigneuriaux. Il enrichit une élite de bouchers, membres d'une profession lucrative à défaut d'être bien consi-

⁶¹ *Ibidem*, E 262, compte de 1478-79, fol. 13 (ardoises de la perrière de la Teillaye) ; E 263, compte de 1482-85, fol. 28 v° (pierre de molage). On mentionne un forestier, Jehan Bréchu en 1463.

⁶² *Ibidem*, E 263, compte des années 1482-1484, fol. 15 v°. On cite comme vendeurs Jehan Brecet, Jacques Drouecte, Jehan Menoret, Jehan Levesque, Jehan Regnier, Jehan Tuau, Geoffroy Hermin.

⁶³ *Ibidem*, B 1815, fol. 1 à 10. GUIBERT (A.), *Étude sur la vigne dans le comté nantais au Moyen Age*, D.E.S. dactylographié, Nantes, 1970 ; MANCERON (L.), « Synthèse de quelques études sur l'histoire de la vigne dans le pays nantais », *Société archéologique de Nantes*, tome CVVIII, 1968, p. 29-36, tome CIX, 1970-71, p. 18-25.

⁶⁴ LEOBIS (M.), *La vie rurale en Bretagne*, *op. cit.*, tome III, p. 673.

dérée ; on en compte six en 1423, sept en 1452, onze en 1475 qui se partagent, parfois à deux ou à trois, les sept bancs de la cohue⁶⁵.

Le marché aux *aumailles* (bovins) de la foire Saint-Barnabé est signalé dans les comptes. Des marchands de bestiaux angevins et bretons y retrouvent les maquignons locaux, gros acquéreurs de bêtes sur pied comme ce Pierre Marchand qui enlève 52 bêtes sur les 87 vendues en 1499. Des échanges se pratiquent parfois : ainsi, en 1494, deux marchands de bœufs d'Anjou viennent mettre leurs bêtes à l'engrais dans les métairies de Grée et de la Fourquetière ; le premier repart avec quatre bêtes malades *qui avoient des loupes* (kystes) *es gorges et estoient en danger de mourir*, le second avec un bœuf *eschauffé et on ne pouvoit rien en faire*⁶⁶. En 1475, année exceptionnelle pour le négoce, les métairies de *Madame*, la *Vaerie*, la *Fourquetière* et la *Grée*, livrent deux poulains de respectivement 50 et 60 sous, quatre veaux de 6 sous 8 deniers à 7 sous 6 deniers l'animal, une vache grasse de 40 sous, 4 moutons, un *torrin* (jeune taureau), de la laine. On mentionne aussi un bœuf malade, vendu pour la viande (d'une valeur estimée à 30 sous) et pour le cuir (la peau atteignant 25 sous), un jeune bœuf mort, dont la peau est estimée à 8 sous 4 deniers⁶⁷.

Conséquence de l'importance de l'élevage, Ancenis est aussi un centre de tannerie de peaux *o poil* ou *rasées*, de *cordouaneries* qui nécessitent la présence d'un moulin à piler les écorces pour obtenir le tan nécessaire au traitement des peaux.

L'administration prévôtale

La ville contrôle, nous l'avons vu précédemment, un vaste territoire seigneurial à la limite du royaume et du duché, une zone séparante parfaitement identifiée par les riverains au cours d'enquêtes qui font allusion à des champs, à des ruisseaux *français* ou *bretons*, à des accidents de terrain, à une croix, à une borne. Il y a sans doute ici comme ailleurs des secteurs en débat ou *desbatiffs*.

1 - LA GESTION

La châtelainie est une subdivision de l'ensemble, constituée de la ville, des faubourgs, des villages voisins avec des terres de labour, des vignes, des bois exploités directement ou loués, avec leurs usages particuliers. À sa tête se trouve un prévôt payé 15 liv. par an, nommé pour un an,

⁶⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1815 (1459), fol. 10 v° ; E 262, compte de 1475-76, fol. 10 v°. LEBOIS (M.), *La vie rurale en Bretagne, op. cit.*, tome II, p. 376.

⁶⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 261, compte de 1462-63, fol. 14 v° ; E 265 compte de 1493-95, fol. 18 v°.

⁶⁷ *Ibidem*, E 262, compte de 1475-76, fol. 16.

mais reconductible, et qui tient des comptes annuels, secondé par un receveur payé 5 liv. en 1462-1463. Les noms de plusieurs receveurs sont connus par l'intitulé de leurs comptes : Jamet Hurel (1451-1452), Jamet Perrouin (1452-1453), à nouveau Jamet Hurel (1462-1463), Pierre Monterrin (entre 1463 et 1468), Jamet Perrouin (1475-1478), Jamet Bigot (1482-1485), Guillaume Graslen (1485 - mort en 1490) et dont la veuve Olive Jarnigon présente le compte, Jehan du Ponceau (1490-1493), Philippe Ribot (de 1493 à 1499), Jehan Fournier (1499). Pour occuper cette fonction, il faut un minimum de fortune car le comptable est souvent obligé d'anticiper les paiements, quitte à être remboursé plusieurs années après.

2 - LES REVENUS DE LA PRÉVÔTÉ

Ces comptes dont une série subsiste à partir de 1452 se divisent en deux parties après une brève introduction qui permet de connaître le receveur et les dates de gestion, les recettes ou *charges* et les dépenses ou *mises* qui sont succinctes⁶⁸.

1 - Au niveau des revenus dits *immuables*, qui ne varient guère d'une année pour l'autre, figurent les rentes dites certaines, l'équivalent des cens dans nombre de villes médiévales (*Tableau n° 1*). Ces loyers du sol qui portent sur les terrains vierges ou occupés (*fons*) et sur bâtiments habitables ou non (*mesons, appentis, mazures*) rappellent le pouvoir éminent du seigneur sur le bien concédé à un usufruitier⁶⁹.

Tableau n° 1

Années	Rentes immuables	Fenage	Location d'une maison	Vente d'herbe	Justice
1454	100 liv. 10 s 8 d	1 liv. 14 s 2 d	5 liv.	8 liv. 15 s 10 d	
.....					
1462	107 liv. 11 s 6 d	1 liv. 11 s 6 d			
1463	107 liv. 11 s 6 d	1 liv. 13 s 4 d	3 liv. 15 s	36 liv. 4 s 2 d	9 liv. 18 s 8 d
1464	107 liv. 16 s 6 d	1 liv. 14 s 4 d	3 liv. 15 s	64 liv. 1 s 6 d	18 liv.
1465			3 liv. 15 s		
1466			3 liv. 15 s		
1467			3 liv. 15 s		

⁶⁸ *Ibidem*, E 261-263.

⁶⁹ BOUTROUCHE (R.), *Seigneurie et Féodalité*, tome II, éditions Aubier, Paris, 1970 ;
LEBOIS (M.), *La vie rurale en Bretagne à la fin du Moyen Age*, op. cit. tomes II et III ;
GUILLOTIN DE CORSON (abbé), «Usages et droits féodaux en Bretagne», *Revue de Bretagne, Vendée et Anjou*, 1901.

Années	Rentes immuables	Fenage	Location d'une maison	Vente d'herbe	Justice
1468	108 liv. 9 s	1 liv. 16 s	3 liv. 15 s		
1469					
.....					
1475					
1476	107 liv. 4 s 5 d	1 liv. 18 s 8 d		23 liv. 6 s 8 d	11 liv. 16 s 7 d
1477	107 liv. 14 s 5 d	1 liv. 18 s 8 d		26 liv. 5 s	7 liv. 2 s 6 d
1478	108 liv. 14 s 5 d	1 liv. 18 s 8 d		24 liv. 12 s 6 d	10 liv.
1479	108 liv. 14 s 1 d	1 liv. 1 s 10 d		22 liv. 12 s 6 d	11 liv. 16 s 8 d
1480					
1481	109 liv. 6 s 1 d				
1482	109 liv. 6 s 1 d	1 liv. 17 s 2 d		12 s 6 d	10 liv.
1483	109 liv. 1 s 1 d				7 liv. 10 s
1484	109 liv. 1 s 1 d				
1485	109 liv. 1 s 1 d				
1486	109 liv. 5 s 7 d	1 liv. 3 s 4 d	rien	30 liv. 3 s 9 d	6 liv. 9 s 2 d
1487	109 liv. 6 s 1 d	1 liv. 5 s			4 liv.
1488	109 liv. 6 s 1 d	1 liv. 5 s		11 liv. 2 s 6 d	4 liv.
1489	109 liv. 6 s 1 d	1 liv. 2 d			3 liv.
1490	109 liv. 6 s 1 d	1 liv. 2 d		15 liv. 11 s 8 d	3 liv.

liv. (livres), s (sous), d (deniers)

Ces rentes sont généralement fixes, inamovibles, payables en deux fois ; elles sont au même taux pendant plusieurs générations à moins qu'il n'y ait une *crue*, une augmentation pour une extension de la concession ou de l'habitation, ou une *nouvelle baillée* ; elles se paient à l'occasion des fêtes religieuses et les échéances sont ici, suivant les cas, la Toussaint, Noël, la Mi-Carême, Pâques, la Saint-Jean-Baptiste, la mi-août. Ces loyers comptent plus par le nombre que par les prélèvements individuels, soit un total de 100 à 108 livres à Ancenis dans les années de paix de 1434-1478. Le cens moyen est d'environ 8 sous 5 deniers par an, l'équivalent de trois jours de salaire d'un ouvrier, sensiblement pareil qu'à Châteaubriant (8 sous 3 deniers), qu'à Auray (environ 8 sous), mais beaucoup plus qu'à Concarneau, qu'à Jugon à la même époque⁷⁰. Le loyer peut se payer aussi en nature ou même de façon très originale, sous forme par exemple d'une paire de *gants à oiseaux* que doit Jehan Segretain pour son pressoir (1475, 1483).

Sans grand changement annuel est également la ferme du fenage (*tableau n°1*), calculée sur la base de 4 deniers par feu ou unité fiscale à

⁷⁰ Sur un total de 119 maisons payant le cens, 2 versent moins d'un sou, 35 de 1 à 5 sous (29 %), 38 de 5 à 10 sous (22%), 26 de 10 à 15 sous, 8 de 15 à 20 sous, 8 de 20 à 25 sous, 2 au-dessus.

caractère familial, *en hausse et besse selon le nombre des demourans en ladite ville sauff aucunes maisons qui dient estre franchises*⁷¹. Son intérêt démographique reste limité (cf. ci-dessus). Les sommes perçues sont faibles et se situent entre 1 livre 18 sous 8 deniers dans les années 1476-1478 et 1 livre 2 deniers en 1489-1490, années de guerre et de destructions.

Le seigneur d'Ancenis loue, quelques années seulement, une maison et un jardin tombés entre ses mains par deshérence à la mort d'un certain Étienne Guillet, puis de maître Guillaume Bouschery, et située juste devant la barrière du château ; cette maison est détruite par la guerre et n'est plus mentionnée dans le compte de 1475⁷². Il loue aussi les terres de culture et les herbages (*tableau n°1*) des trois métairies voisines (de Grée, de la Vaerie, de Fourquetière), un clos de vigne dit de la Nouvelle de 18 quartiers, d'autres clos plus petits, une île boisée en face du château, une seconde île à Juigné plus étendue et d'un bon rapport (jusqu'à 30 livres par an en 1454), des prés voisins de l'église (6 quartiers) et du pont de Grée (5 quartiers) et vend l'herbe des prés d'Armureau (ou Darmureau, d'une étendue de 18 quartiers) et de Grande Vallée (8 quartiers) aux enchères, par charretées et *mullons* (1485) (un mullon remplit 4 charretées) à des particuliers comme Robert Coppin en 1463 quand elle n'est pas laissée au capitaine pour faire paître ses chevaux (1478).

Tableau n° 2 : Fermes

Années	Ferme du mesurage	Bouteillage	Ferme du ban et «estanche»	Pont traversain	Coutumes
1452	4 liv.				
1453	4 liv.				
1454	4 liv.				
.....					
1462	4 liv. 13 s 1 d				11 liv.
1463	4 liv. 13 s 1 d	20 liv.	50 liv. 16 s 8 d	21 liv. 17 s 6 d	11 liv.
1464	5 liv. 15 s	22 liv. 11 s 4 d	46 liv. 12 s 6 d	18 liv. 10 s	11 liv. 16 s 8 d
1465	5 liv. 15 s			22 liv. 5 s	11 liv. 16 s 8 d
1466	5 liv. 15 s				11 liv. 16 s 8 d
1467	4 liv. 10 s			23 liv.	11 liv. 13 s 4 d
1468	4 liv. 10 s	17 liv. 10 s	23 liv. 10 s	26 liv. 15 s	11 liv. 13 s 4 d
1469	4 liv. 10 s				
.....					
1475	7 liv. 1 s 8 d			22 liv.	10 liv. 15 s

⁷¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 261, compte de 1453-54, fol. 3 v°.

⁷² *Ibidem*, E 262, compte de 1475-76, fol. 15.

Années	Ferme du mesurage	Bouteillage	Ferme du ban et «estanche»	Pont traversain	Coutumes
1476	8 liv.	15 liv. 17 s 6 d	37 liv.	25 liv. 16 s 8 d	12 liv. 8 s 4 d
1477	8 liv. 13 s 4 d	15 liv. 10 s	36 liv. 15 s	24 liv. 5 s	14 liv. 10 s
1478	7 liv. 10 s	15 liv.	39 liv.	27 liv. 10 s	15 liv.
1479	6 liv.	17 liv. 10 s	38 liv. 1 s 8 d	31 liv. 17 s 6 d	15 liv.
1480				25 liv. 9 s 2 d	
1481					
1482		17 liv. 3 s 2 d	33 liv.	27 liv. 16 s 8 d	16 liv. 4 s 2 d
1483			27 liv. 3 s 9 d	26 liv. 10 s	16 liv. 13 s 4 d
1484			27 liv. 18 s 4 d		
1485					
1486	19 liv. 15 s	18 liv. 15 s	29 liv.	20 liv.	15 liv. 17 s 2 d
1487	17 liv. 5 s 3 d		29 liv.		12 liv. 10 s
1488	17 liv. 5 s 3 d		29 liv.		12 liv. 19 s 4 d
1489	9 liv.		27 liv. 6 s 8 d		14 liv.
1490	10 liv. 10 s		16 liv. 16 s 8 d		11 liv.

2 – La place exceptionnelle des céréales et de la vigne dans l'économie justifie l'importance des prélèvements généralement affermés pour une période de trois ans.

Il existe une ferme du *mesurage des blés, farines et saux*, des excédents venus des campagnes à une vingtaine de kilomètres à la ronde, surtout d'amont, notamment de Saint-Florent-le-Vieil, calculée sur la base d'une *jointée pour trois boisseaux* commercialisés, concédée à la Saint-Barnabé de janvier *au premier son des vespres* et finissant *aux prémices de la Madeleine*.

On trouve aussi une ferme du *ja(i)lleage et bouteillage* qui est un droit de 6 pintes de vin ou son équivalent en argent sur chaque pipe ou barrique, l'équivalent de 475, 6 litres environ, dont le contenu est détaillé. Le droit *de ban et étanche de vin* est mis aux enchères à la Saint-Barnabé et s'achève à la veille de la Madeleine dans les mêmes conditions *durant lequel temps il ne laist à nully vendre vin en détaille en ladite ville sans congié (tableau n°2)*⁷³. Le vin rapporte gros à condition qu'il n'y ait pas de gelées tardives comme en 1516-1517 ou des guerres⁷⁴.

3 – Les banalités sont présentes ici comme ailleurs. Elles sont mises aux enchères à *la chandelle allumée* et cédées à *la chandelle éteinte et au dernier enchérisseur* à des fermiers, dûment nommés qui, moyennant le versement d'une somme globale calculée ici sur trois ans, se chargent de

⁷³ *Ibidem*, B 1815, fol. 20 v°-21 ; E 261, compte de 1467-68, fol. 7 v°.

⁷⁴ LE MENÉ (M.), *Les campagnes angevines, op. cit.*, p. 62, note 23.

recupérer, par le prélèvement de droits, leur dû et de substantiels bénéfiques. Cette solution décharge le seigneur de tout salaire régulier et du souci matériel, car un four s'entretient et nécessite l'acquisition de coûteuses briques réfractaires.

On trouve deux fours où les citadins doivent porter obligatoirement leur pâte à cuire : le four Cadour déjà qualifié d'ancien, un second dans l'ancienne maison des hoirs de Jamet Beschart.

Le pressoir est banal⁷⁵. Un moulin à vent a été aménagé aux abords de la ville mais son rapport sous forme de droits de mouture est incertain (rien en 1463) et les réparations sont coûteuses⁷⁶. La baronnie d'Ancenis exploite aussi des droits de pêche sur lesquels nous sommes mal renseigné et qui rapportent surtout des anguilles commercialisées jusqu'à 5 sous le cent (1485). Les installations piscicoles sont vulnérables et sont détruites par une inondation en 1507⁷⁷.

4 – Très importantes aussi sont ces fermes à caractère commercial qu'on nomme *coutumes et étalage des foires et des marchés* et qu'on peut reconstituer à partir de tarifs ou pancartes (*tableau n° 2*).

Les droits d'étalage ou de *placzaige* sont versés par les commerçants locaux, par les ruraux vivant *sur les champs* ou par les *forains* de passage pour être autorisés à vendre dans le bâtiment des halles ou *cohue* et sur le pavé, à des endroits bien déterminés, les jours de marchés, les lundi et vendredi, et des quatre foires de la Saint-Barnabé (11 juin) ou foire aux bestiaux⁷⁸, de la Translation de Saint-Martin (11 novembre), de la Saint-André (20 novembre) et du jeudi avant Carême ou foire au lard, apparemment la plus importante⁷⁹.

Les tarifs par estal paraissent élevés à Ancenis comparés à ceux qu'on trouve ailleurs : chaque mercier s'acquitte d'un denier ; chaque feronnier, boulanger, sellier, *bastier* (fabricant de bâts), *meignen* (chaudronnier) de 2 deniers, chaque tanneur ou cordonnier de 3 deniers, chaque drapier, marchand de beurre ou de lard de 4 deniers.

⁷⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1815, fol. 2, fol. 9, fol. 16 v°.

⁷⁶ *Ibidem*, B 1815, fol. 16 ; E 262, compte de 1477-78, fol. 14 v° : on fait venir pour réparer le moulin à vent en 1478 un forgeron du Feillet, Jehan Graslen. E 263, compte de 1484-85, fol. 28 : achat de pierre de *molage* et de 28 *aulnes* de toiles pour les verges du moulin.

⁷⁷ *Ibidem*, E 281 fol. 8 v°. JONES (M.), *Recueil des actes de Jean IV, op. cit.*, tome II, n° 1123, p. 666.

⁷⁸ *Ibidem*, E 261, compte de 1462-63, fol. 14 v° : foire aux bestiaux de la Saint-Barnabé.

⁷⁹ *Ibidem*, E 263, compte de 1481-82. GUILLOTIN DE CORSON (abbé), *Les grandes seigneuries, op. cit.*, tome III, p. 8.

Produits	Unités d'imposition	Taxes
bœuf ou vaché	par animal	2 d
cheval ou jument ferré	idem	16 d
cheval ou jument non ferré	idem	8 d
porc	idem	4 d
moutons	la douzaine	4 d
cuir de bœuf ou de vache «o poil»	la pièce	3 d
peaux de mouton	la charge	4 d
laine	la charge	4 d
cercles de barriques	la charretée	8 d
roues	la paire	4 d

5 – Tout seigneur reçoit épisodiquement d'autres revenus. Les Rieux prennent *des rachats*, ou taxes sur les successions, qui peuvent être substantiels, certaines années, comme en 1492⁸⁰, des droits sur les transactions immobilières, sur la vente d'héritages.

Ils s'approprient les biens de leurs sujets décédés sans héritiers légitimes. Il récupère les épaves (les objets trouvés) et les *gallois* ou animaux errants : un cheval en 1463 revendu seulement 22 sous 11 deniers, un petit porc en 1483 d'une valeur de 12 sous 6 deniers.

Bas et hauts justiciers, les Rieux exigent des amendes des délinquants, font des saisies, mais n'encaissent pas de grosses sommes annuelles, entre 15 et 20 livres seulement. La quintaine existe épisodiquement à Ancenis et s'acquitte ainsi : *et est assavoir que les nouveaulx mariez dudit lieu doibvent le devoir, savoir ceulx qui frappent la quintaine (par terre) et rompent le bois doivent 6 petits boueceaulx d'avoine grosse et ceulx qui ne frappent pas et composent 12 petits boueceulx. Mais ceulx qui frappent deument ladite quintaine par eaue ne doivent rien mes qu'ils saillent en leaue après avoir rompu leur bois*⁸¹.

3 – LES SENSIBLES VARIATIONS ANNUELLES

Les revenus seigneuriaux d'Ancenis sont soumis aux aléas des mauvaises récoltes, du climat (pour la viticulture et les céréales), des opérations militaires.

⁸⁰ *Ibidem*, E 264, compte de 1493-95. Une maison est vendue à Ancenis avec son jardin pour la somme de 205 livres tournois le 28 janvier 1493 et le seigneur prend 17 livres 1 sous 8 d.

⁸¹ *Ibidem*, E 263, compte de 1487-88 ; E 264 ; B 1815, fol. 20 v°.

Tableau n° 3

Années	Recettes ou charges	Dépenses ou mises	Bilan
1454	186 liv. 2 s 4 d	204 liv. 12 s 2 d	-
1463	396 liv. 17 s 5 d ob.	202 liv. 1 s 9 d ob.	+
1464	539 liv. 9 s 4 d ob.	320 liv. 1 d	+
1468	326 liv. 9 s 7 d	289 liv. 8 s. 2 d	+
1476	813 liv. 12 s 11 d	657 liv. 11 s 7 d	+
1478	585 liv. 1 s 2 d.	389 liv. 8 s 7 d ob.	+
1479	626 liv. 7 s 8 d	467 liv. 1 s 7 d ob.	+
1482	367 liv. 16 s 11 d	167 liv. 7 s 1 d	+
1483	606 liv. 10 s 2 d ob.	742 liv. 1 s 9 d	-
1486	628 liv. 4 s 10 d ob.	660 liv. 13 s 4 d. ob.	-
1488	509 liv. 2 s 5 d	539 liv. 13 s 5 d	-

Pendant les périodes calmes, avant 1482, date à laquelle le solde devient déficitaire, les seigneurs d'Ancenis peuvent tabler sur une rentrée moyenne de l'ordre de 400 à 500 livres. Ce n'est qu'une fraction urbaine et péri-urbaine de leurs revenus seigneuriaux beaucoup plus considérables, estimés de 1 000 à 2 000 livres pour les cinq châtelainies qui constituent la baronnie. Les Rieux percevaient aussi 1 000 à 2 000 livres annuelles pour leurs services à la cour, 700 à 800 livres de la seigneurie de Rochefort, etc. Il faut ajouter, à ces sommes, de menus revenus en nature sous forme de *septiers*, de *mines*, de boisseaux de froment, de seigle, d'avoine grosse et menue, de *charretées* ou de *mullons* (un mullon estimé à 4 charretées) d'herbe, de pipes de vin, de livres-poids de laine, d'oies d'anguilles, de gants⁸².

Les dépenses sont pour l'essentiel consacrées au fonctionnement de la châtelainie (gages du prévôt et du receveur, 5 livres chacun ; pensions

⁸² *Ibidem*, B 261-263. On enregistre ainsi en septiers (sept.), boisseaux (bx) :

Années	froment	avoine grosse	avoine menue	seigle	oies	gants	anguilles	vin
1454	5 sept. 6 bx	11 sept. 7 bx			6	2		
1463	8 sept. 2 bx	12 sept. 22 bx	18 sept. 1 bx		3			27 pipes 1 buce
1464	12 sept. 7 bx	19 sept.	1 sept. 6 bx	25 sept. 3 bx				27 pipes
1468	27 sept. 2 bx	14 sept. 3 bx	2 sept.	60 sept. 8 bx	3	4		40 pipes
1476								1 buce
1478	16 sept. 1 mine 5 bx		20 sept. 6 bx					20 pipes
1483-85	17 sept. 1 mine 7 bx	18 sept. 3 bx	20 bx	19 sept. 1 bx	12	3	2 200	30 pipes
							2 700	33 pipes

au capitaine et au curé), à l'exploitation des clos de vigne, à l'entretien du château (toitures surtout), du pont de Grée dont on refait une arche en pierre fin xv^e siècle, du pressoir, des fours et des moulins.

Des dépenses imprévues et originales surgissent parfois, comme ces 41 liv. 13 sous 4 deniers de pension accordés en 1500 à Messire Jacques Clate, docteur ès droits, régent de l'université de Nantes et conseiller des Rieux⁸³.

Les *rabatz*, remises totales ou partiel, du montant des fermes aux adjudicataires malchanceux augmentent avec les guerres et figurent parmi les *mises*.

4 - UNE ÉLITE DE FERMIERS

Si les fermes sont diversifiées, l'examen des listes de fermiers montre que ce sont toujours les mêmes noms qui reviennent sous la plume des comptables. Une poignée d'individus, suffisamment *plégés* (cautionnés) ont le quasi monopole des fermes. Il se dégage ainsi une élite d'adjudicataires qui appartiennent aux milieux aisés de la ville. Il est malheureusement impossible de connaître, à une exception près, Macé de Beauvoirs, boucher, leurs origines sociales et professionnelles. Gageons que la plupart appartiennent au monde du négoce.

Dates	Ferme du mesurage et jaillage	Ferme du bouteillage étanche	Ferme du ban	Pont traversain
1452-54	Jamet du Val			
1462-63	Jehan Le Comte	Jehan le Barbier	Jehan le Barbier	Jehan Pehuce et Pierre Boulet
1463 -64	Nicolas Griguoreau et Pierre Lode	Jehan le Barbier	Jehan Maillart	Jehan Pehuce
1464-65	Nicolas Griguoreau et Pierre Lode			Jehan Begaud et Jehan Fromondière
1467-68	Jehan Berangier	Jehan Le Flo	<i>Le receveur</i>	Jehan Pehuce
1475-76	Jehan Brebien P. Joubert	Richard Roze Olivier Bedart	Veuve de Jh. Maillard Olivier Bedart	Jehan Rouxeau Étienne Le Brun
1476-77	Jehan Brebien Macé Martin	Richard Roze	Macé de Beauvoirs	André Perrinet
1477-78	Jehan Moreau	Macé de Beauvoirs	Étienne Garreau Guill. Fauduio	Guillaume du Pré
1478-79	Macé de Beauvoirs	Macé de Beauvoirs	Ét. Gareau	Guillaume Guidor
1479-80	Macé de Beauvoirs			Guillaume Guidor
1480-81				Macé de Beauvoirs Guillaume Beloide
1481-82		<i>le receveur</i>	<i>le receveur</i>	Guillaume Guidor
1482-83		<i>receveur</i>	Michel Fournier	Guillaume Guidor

⁸³ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 264, compte de 1499-1500, fol. 32.

Dates	Ferme du mesurage et jaillage	Ferme du bouteillage étanche	Ferme du ban	Pont traversain
1483-84	<i>inclus dans les coutumes</i>	<i>receveur</i>	<i>receveur</i>	Guillaume Boulet
1484-85		<i>les fermes ont été saisies par le duc</i>		
1485-86	Macé de Beauvoirs	Macé de Beauvoirs	<i>aucun vin vendu</i>	Jehan du Pré
1486-87	Mathelin Lisec René Soreau Pierre Joutart	Raoullet Ripvière	Jehan Durant	Macé de Beauvoirs
1487-88	Martin Thébaud Olivier Choucaust		rien	Guillaume Bourreau
1488-89	<i>rien. Aucun blé vendu</i>		Jehan Guillart	Guillaume Boulet Jehan Choreau & Pierre Juliot
1489-90	Pierre Chevalier Macé de Beauvoirs		Jehan Poinczon Pierre Barbreau	Macé Gaillard
1490-91			Jehan Tarquis Jehan Chereau	Macé Gaillard
1491-92	Olivier Coesgnault Guillaume Guidor	Guillaume Guidor	Guillaume Boju	Denis Bourceau
1492-93	André et Jehan Les Marins	Robert Santier Éonnet Lode		Guillaume Bellangier de Liré.
1493-94	<i>receveur</i>	Guillaume Guidor	Éonnet Lode Antoine Menart	Pierre Perrinet
1494-95	Jacquet Trunoreau	Jehan Tarquis	Jehan de Beauvoirs	Guillaume Bolorde
1495-96	Jehan Fournier	Antoine Menart	Pierre Julliot	André Perrinet
1496-97				
1497-98				
1498-99				
1499-1500	Claude Marande	Philippe Ribot		Guillaume Bourreau
1500-1501	Pierre Bour	Philippe Ribot	Antoine Menart	Grégoire Guerry

<u>Dates</u>	<u>Ferme des coutumes</u>	<u>Dates</u>	<u>Ferme des coutumes</u>
1462-63	<i>le receveur</i>	1483-84	Macé de Beauvoirs
1463-64	<i>le receveur</i>	1484-85	rien
1464-65	Robin Carré	1485-86	<i>receveur</i>
1467-68	Guillaume du Pré	1486-87	Macé de Beauvoirs
1475-76	Guillaume Hachon & Étienne Belleil	1487-88	Huguet Rocher & Guill. Guidor
1476-77	Guillaume Hachon & Étienne Belleil	1488-89	Macé de Beauvoirs
1477-78	Étienne Borre & Etienne Beileil	1489-90	Huguet Rocher & Guillaume Guidor
1478-79	Étienne Beileil & Macé de Beauvoirs	1490-91	Huguet Rochier
1479-80	Étienne Gareau	1491-92	Éonnet Lode
1480-81		1492-93	Macé de Beauvoirs
1481-82	Guillaume Hamon	1493-94	Macé de Beauvoirs
1482-83	Guillaume Hamon <i>sergent (régie directe)</i>	1494-95	Huguet Rochier et & Guillaume Rochier
		1499-1500	Macé de Beauvais
		1500-1501	Macé de Beauvais

La vocation commerciale ancennienne

La ville, bien située dans une zone de contact, à proximité de la forteresse française et du centre de recettes de Champtoceaux, surveille plus précisément un *grand chemin*, la *route chalandière* (sic) des bords du fleuve et la voie d'eau ligérienne qui sont des passages obligés pour les marchands locaux ou interrégionaux utilisant des charrettes, des animaux de bât, des barques, des *gabarrs*. R. Cintré a évoqué «ces passages obligés où se cristallisait le flux des courants interrégionaux»⁸⁴.

Ancenis est l'un de ces postes de douanes *du passage de la Loire* et un important péage des Marches. Aussi, les tarifs d'impositions conservés sont-ils d'une grande diversité et décrivent par le menu les produits que les marchands acheminent par voie fluviale, au pied du château, puis par route en traversant la ville, et qui sont frappés d'un droit de passage⁸⁵. Les pancartes dont nous publions ci-après les tarifs coutumiers sont des documents exceptionnels, identiques à ceux qu'on rencontre pour étudier le commerce du port de Nantes ou du péage de Champtoceaux (J.Tanguy)⁸⁶.

Produits	Unités d'imposition	Taxes
<i>A- Par fleuve.</i>		
blés, vin, sel, noix	par muid ou muy	5 d
blés en transit	par charge	2 d
vin descendu au port d'Ancenis	par pipe	2 d
à cause de l'acquit de Varade		
fromages		un fromage par an et par marchand
beurre, suif		
épiceries	par millier	80 d
poissons en général		le cinquantième
harengs transportés par navire ou chaland	de 7 rondelles	une rondelle
idem	au dessus de 7	le cinquantième
miel	par pipe	48 d
figue, raisin, ail, oignons, «eschalesne»		le cinquantième
bœuf, vache, porc achetés pour être revendus	par animal	1 d

⁸⁴ CINTRÉ (R.), *Les Marches...*, op. cit., p. 69 ; TOUCHARD (H.), *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Age*, Paris, 1967.

⁸⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1815, coutumes d'Ancenis ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 797, fonds A. de la Borderie (1420).

⁸⁶ BOURGOUIN (E.), «La navigation sur la Basse-Loire au milieu du XIV^e siècle», *Revue historique*, tome CLXXV, 1935, p. 482-494 ; TANGUY (J.), *Le commerce du port de Nantes au milieu du XV^e siècle*, SEVPEN, éditions A. Colin, Paris, 1956.

Produits	Unités d'imposition	Taxes
cheval, jument et autres bêtes chevalines vendus en la ville d'Ancenis	par animal	8 d
les mêmes en transit seulement	par animal	4 d
par chèvre s'il n'y a pas de bouc allant devant, mais si le bouc va devant (sic)	par animal	16 d
fer, acier	par millier	rien
draps, verres, merceries et autres marchandises	par charge	80 d
hûge, pipe neuve	par unité	16 d
vieille pipe (barrique)	par unité	2 d
couette	par unité	1 d
merrains (bois de construction)	par milliers	16 d
alun	par barril	8 d
cuir	par tacre	24 d
suif, résine, divers	par millier	8 d
meule de moulin	l'unité	80 d
«meulle a esmouldre»	l'unité	30 d
<i>B- Par route via Ancenis.</i>		
céréales	par charge	16 d
bovins, porcs	l'animal	2 d
cheval et jument	idem	1 d
chèvre et bouc	les deux ensemble	4 d
chèvre	seule	16 d
		rien

N. B. Les mesures pour les grains et les liquides sont, dans la région nantaise, le *muid* qui renferme 12 se(p)tiers ou 192 boisseaux ; 1 setier, environ 1 hl 500 actuel, équivaut à 12 boisseaux. On parle aussi de *mines* ou *minots*, à raison de 52 mines par muid. Le *tonneau* (950 litres environ) se divise en 2 *pipes* (soit 475 litres 6 actuels chacune) ou en 10 setiers. La pipe équivaut à 5 setiers et à 2 busses ou buces. La *buce* (= la barrique) de 2 setiers et demi renferme 125 pots. On pense que le *millier* de métal revient à 7 quintaux. Une *rondelle* est semblable à un baril et contient environ 1 millier de harengs. Il est difficile de savoir ce que représente la charge à dos d'animal ou d'homme, la charretée, la santinée sur la Loire, le ballot, le fardeau, la pièce de tissu, le cabas de figues, la pottée ou barratte de beurre...

La *monnaie de compte* comprend la livre (liv.) qui vaut 12 sous ou 240 deniers. Un sou (ici s) est l'équivalent de 12 deniers (ici d).

Une distinction est faite avec les hommes et les marchandises qui franchissent le pont sur la Loire ou *coutumes traversaines* qui se versent une fois par jour, même si on traverse plusieurs fois le fleuve. La moitié appartient au sire de Rieux, l'autre moitié au sire de Liré. Tout cavalier

paie 2 deniers, tout piéton 1 denier, toute charrette chargée ou non 18 deniers. Les animaux et les produits sont taxés ensuite :

Produits	Unités d'imposition	Taxes
animaux		
moutons	la douzaine	4 d
bovin, porc	l'unité	2 d
la barrique	le fût plein ou vide	4 d
merrains	par millier	8 d
roues	par paire	18 d

De ces documents et d'autres allusions dans les archives, il se confirme qu'Ancenis est à la fois une étape de transit et un marché important. La ville dispose d'une grève qui sert de port aux *gabarres* et aux *santines* des *notonniers* ; de petites ruelles venues de la ville y aboutissent et certaines portent des noms évocateurs comme la rue des Tonneliers. On y descend des matériaux de construction, du bois et des merrains de la forêt voisine de Belligné, du tuffeau saumurois, de l'ardoise d'Angers et de Trélazé, du fer et d'autres métaux. Les marchands et les transporteurs comme Macé Gallart et Jehan Ernault en 1484 apportent également du foin, des surplus céréaliers des paroisses voisines (froment, seigle), du sel de la baie de Bourgneuf ou de Guérande, «l'animateur du commerce de la Loire» (É. Bougoüin, p. 489), des quantités d'autres produits agricoles (légumes, chanvre, lin, beurre), du poisson (harengs), des merceries, des *epiceries* (du gingembre, de la moutarde, des figues), des *drogueries*, des pelleteries que livrent les merciers⁸⁷.

Le vin est la grande richesse du pays et du négoce. Les Rieux envoient régulièrement une partie de leur production dans leur château de Rochefort-en-Terre par voies fluviales et par mer. La ferme du bouteillage de l'année 1464, exceptionnellement détaillée, donne le nombre des *pipes* et des *buces* vendues au détail et soumises à une taxation de six pintes par pipe ou l'équivalent du prix de leur vente. Elle fait état de marchands-propriétaires plus occasionnels que professionnels (un officier du duc, une femme et deux personnalités bien connues de la ville Jamet Perrotin et Richard Roze) et du prix de la pinte ou quarte en distinguant le vin rouge du blanc plus cher.

⁸⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 263, compte de 1484-85, fol. 29 v° ; E 264, compte de 1493-95, fol. 16. BOURGOUIN (E.) «La navigation commerciale sur la Basse-Loire au milieu du XIV^e siècle», *Revue historique*, 1935, p. 487-456 ; MANTELLIER (P.), *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle*, 3 volumes, Orléans, 1864-1869.

Des vendeurs sont mentionnés mais sauf exception sans leurs origines sociales : Jehan Berthelot (13 pipes), Jehan Blanchart (15 pipes 1 buce), Étienne Bloyn (12 pipes), Guillaume Bonenfant (2 pipes 1 buce), Guillaume Chalocit (3 pipes) Jehan Deshaies (9 pipes 1 buce), Guillaume Gaidon (7 pipes 1 buce), Nicolas Grigoreau (14 pipes), *Jehan Guillemet (40 pipes) le plus gros marchand*, Pierre Halais (1 pipes), Jehan Hodec (8 pipes), Louys Jagorel (6 pipes), Jehan Joulain (10 pipes 1 buce) Jamet Jouhennaux (1 pipes 1 buce), La Jacqueline, *la seule femme indiquée* (1 pipe 1 buce), Jehan de La Barre (9 pipes 1 buce) Guillaume Landais (12 pipes), Jehan Le Barbier (5 pipes), Hervé Le Borgne *officier du duc, sans doute un propriétaire aisé* (27 pipes 1 buce), Étienne Le Brun (4 pipes 1 buce), Guillaume Le Fevre (4 pipes), Éon Le Flo (13 pipes), Alain Le Trent et son fils Olivier (2 pipes), Jehan Meilleur (5 pipes), Perrinet Mocqué (17 pipes 1 buce), Olivier de Nery (8 pipes), Jamet Perronin *d'une famille de notable déjà rencontrée* (21 pipes), André Rainfroy (5 pipes), Richard Roze (5 pipes), Michau de Vire (4 pipes).

La vente au détail a porté sur 287 pipes et 12 buces ce qui fait 293 pipes à raison de deux buces la pipe. Si la pipe équivaut bien à 475,6 de nos litres, la vente au détail du 1^{er} novembre 1463 au 24 septembre 1464 aurait porté sur 139 351 litres environ. Il est bien évident que les Ancéniens ne sont pas les seuls consommateurs d'une pareille quantité et qu'ils ont été largement secondés par les ruraux et les étrangers de passage en ville !

On distingue les pipes de vin blanc plus cher (111 pipes une buce) de celle de vin rouge (181 pipes une buce). Le prix de la pinte ou quarte est de 8 à 10 deniers pour le premier et de 4 à 6 deniers pour le rouge moins prisé sur le marché local.

Les commerçants rennais viennent s'approvisionner à Ancenis en vin et achètent, selon un témoin d'une enquête, jusqu'à 4 000 pipes de vin de France et 3 000 pipes de vin breton⁸⁸.

Les inconvénients de vivre en marche à la fin du xv^e siècle

L'histoire d'Ancenis est aussi celle d'une ville trop bien ou trop mal située, suivant les circonstances, car elle est riveraine des marches qu'on découvre souvent en état de guerre. R. Cintré a souligné, dans son ouvrage, le rôle de la place forte d'Ancenis dans le dispositif militaire armoricain qui s'étend de l'embouchure du Couesnon à la baie de Bourgneuf. C'est avec

⁸⁸ BLANCHARD (R.), *Actes de Jean V*, n° 1 861. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2450. LA BORDERIE (A. DE), *Histoire de de Bretagne*, tome IV, p. 614.

Antrain, Fougères, Vitré, La Guerche, Châteaubriant ce qu'il nomme l'une de ces « cités-clés, situées par nécessité au cœur de l'appareil stratégique, là où se concentrent les forces en vue d'une offensive, là où s'organise la résistance en cas d'invasion, là où s'installe à demeure l'éminent péril »⁸⁹.

Un point chaud dans les rapports franco-bretons de 1468 à 1485

Les villes situées près des Marches ont été à plusieurs reprises menacées au cours de l'histoire car elles sont sur les *frontières de la guerre, en marche dangereuse et en grand péril de perte*⁹⁰. Ancenis n'a pas échappé à la règle et son histoire est remplie de sièges, de scènes de pillages et de destructions.

1 - DES DRAMES À RÉPÉTITION

Nous avons, grâce aux registres de la prévôté et aux chroniques, un double éclairage : à la fois événementiel et économique. Les malheurs d'Ancenis ont commencé sous Louis XI au moment de la dernière guerre féodale connue sous le nom de la Ligue du Bien public⁹¹. En riposte à une intervention du duc François II en Normandie, les forces royales au nombre de 8 000 hommes fort aguerris, commandées par Nicolas d'Anjou, marquis de Pont-à-Mousson, prennent Champtocé puis viennent assiéger Ancenis, en juillet-août 1468. La ville, mal défendue par 1 500 soldats tout au plus, est emportée en septembre et semble avoir beaucoup souffert. Le commerce a été perturbé puisque de substantiels abattements sont accordés à plusieurs fermes de la prévôté portant sur les échanges et qu'il faut ensuite prévoir un billot de sept ans sur les vins pour financer le travail de reconstruction⁹². Le traité, signé dans la ville le 10 septembre, n'est qu'une pause sur la base du *statu quo ante*⁹³. Cette offensive de courte durée a souligné la faiblesse de la garnison, le mauvais état des *emparments*⁹⁴.

La seconde rupture avec la France en 1472 aggrave encore les périls. Louis XI en personne opère, aux portes du duché, contre Ancenis et s'em-

⁸⁹ CINTRÉ (R.), *Les Marches de Bretagne, op. cit.* p. 22.

⁹⁰ Pour les événements politiques et militaires, nous renvoyons à notre ouvrage : LEGUAY (J.-P.) et MARTIN (H.), *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale 1213-1532*, éditions Ouest-France Université, Rennes, 1982 et rééd. de 1997.

⁹¹ DUPUY (A.), *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, Brest, 1879, p. 28-37.

⁹² Arch. dép. Loire-Atlantique, E 261, compte de 1467-68, fol. 22 : moins 6 liv. 13 sous 9 deniers sur la ferme du Pont traversain adjugée 23 liv., moins 4 liv. 7 sous 6 deniers sur le bouteillage, moins 28 sous sur le mesurage, moins 3 liv. 12 sous 11 deniers sur les coutumes des foires et des marchés.

⁹³ On consultera sur ces événements : GAUSSIN (P.-R.), *Louis XI, roi méconnu*, éditions A.-G. Nizet, Paris, 1976, p. 106, 230 ; KENDALL (P. Murray), *Louis XI*, éditions Fayard, Paris, 1974, p. 231.

⁹⁴ DUPUY (A.), *Histoire de la réunion...*, p. 52-53 ; CINTRÉ (R.), *Les Marches...*, *op. cit.*, p. 141-142.

pare de la ville après une courte canonnade, les 6 et 7 juillet 1472⁹⁵. La ville n'est restituée au duc François II qu'en 1473 et, une fois de plus, des travaux s'imposent comme une évidence à une commission d'enquête dirigée par Michel de Partenay⁹⁶. En 1478, les Rieux donnent *aux marchans, manans et habitans d'Ancenis [...] la moitié de ce qu'ils avaient acheté de bois en la forest de Belligné pour leur aider à réédifier leurs maisons audit lieu*⁹⁷.

Comme si les invasions ne suffisaient pas à semer la panique et la misère, une rébellion nobiliaire éclate. Les barons armoricains de Laval, de Rohan et de Rieux, en conflit avec le favori de François II, le trésorier et receveur général Pierre Landais, établissent leur quartier général dans la ville frontière. Ancenis, verrou du dispositif du maréchal de Rieux, subit, en mars 1485, les affres d'un troisième siège par les troupes loyalistes envoyées par François II. Les dégâts sont considérables ; les maisons à peine reconstruites ont été à nouveau brûlées. La défense en est même responsable en partie puisque, suivant l'usage du temps, plusieurs immeubles ont été volontairement *abrasés* dans les faubourgs par le capitaine Esprit de Montauban pour dégager la ligne de tir. Une fois la capitulation obtenue, la ville est durement punie : tout commerce y est prohibé et déplacé à Ingrandes, le droit de péage annulé, les entrepôts brûlés, les barrières de vin enfoncées, le cours de la justice interrompue⁹⁸.

2 - LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

Les comptes de la prévôté (même incomplets) se font l'écho d'une cruelle réalité pendant une dizaine d'années, de 1475 à 1485. Les premiers registres rappellent, à plusieurs reprises, pour justifier les non ou moins-values, les destructions commises par les Français et par la garnison. Une allusion est ainsi faite, à propos d'une baisse de rentes de l'ordre de 26 livres 13 sous 2 deniers en 1475, à l'aménagement, par destruction volontaire, d'un glacis *non aedificandi*, à la sortie du château⁹⁹. Les fermes habituelles de la seigneurie sont en diminution et des *rabatz* ou remises des sommes à verser au receveur de la prévôté sont accordés aux adjudicataires

⁹⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7, fol. 24.

⁹⁶ *Ibidem*, B 8, fol. 22 v° (20 février 1477). Des travaux sont faits au château et une commission va vérifier sur place le travail, composée de Jacques Le Moenne, de Charles des Salles et de Ciphorien (sic) Guillemet.

⁹⁷ *Ibidem*, E 267.

⁹⁸ *Ibidem*, B 10, fol. 104 v°-105. Le texte du 4 janvier 1486 évoque *l'abrasement des maisons de la ville et bourg d'Ancenis* ; E 263, compte de 1483-84 fol. 17-18 : le registre parle de la ville brûlée en janvier 1484 ; Arch. mun. Rennes, liasse 65. Dom MORICE, *Preuves II*, 457 ; dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, tome I, 748 ; DUPUY (A.), *Histoire de la réunion...*, *op. cit.*, p. 104.

⁹⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 262, compte de 1475-76, fol. 22 v° : *esquelles a esté fait défense de par le duc et de par Monseigneur de non plus édifier.*

malchanceux. Au même moment, une épizootie frappe les moutons et tue 60 brebis en 1482 dans les métairies de l'agglomération.

La crise s'accélère à partir des années 1483-1484 avec les troubles politiques et l'intervention ducale contre le quartier général des Rieux. Le droit de fenage, précieux indicatif sur les maisons à *fest* habitées, tombe à 25 sous 4 deniers en 1483 pour 69 maisons et 14 *appentis* et à 11 sous l'année suivante, conséquence des destructions et des abandons. Signe prémonitoire d'une menace croissante, les milieux financiers et les marchands locaux n'osent plus se porter adjudicataires des fermes commerciales. Ils boudent les lucratives *coutumes* du 13 janvier 1482 au 11 juin 1483 et la levée doit être assurée par le sergent Guillaume Hamon. Le *ban et estanche* ne les intéresse guère davantage et cette prudence s'avère justifiée puisque le receveur de la prévôté n'enregistre, en régie directe, que 6 pipes et demi de blanc d'Anjou à 30 sous la barrique et 18 pipes 1/6^e de *claret* à 20 sous. La foire du Lard ne rapporte que la bagatelle de 9 sous 7 deniers en 1483, les trois autres réunies tout juste 18 sous 8 deniers. L'année suivante, le receveur juge prudent de regrouper la coutume et le mesurage des blés et des farines de façon à les rendre plus alléchants ; le fermier, Macé de Beauvoirs, un notable, enlève l'ensemble pour 16 livres 13 sous 4 deniers seulement.

La saisie brutale de la seigneurie par le duc, accompagnée du *brullement de la ville* (sic) et de confiscations, interrompt tout enregistrement des recettes de juin 1484 au mois août 1485. Les revenus sont déclarés *en la main du duc* et les représentants du pouvoir, Thébaud de Begazon, Alain Dolo et leurs collègues tantôt accordent des remises de loyers (rentes) aux bourgeois ruinés, tantôt saisissent tout ce qui peut être transporté à Nantes par des *notonniers* : les pipes de vin, une quarantaine de charretées de foin récolté dans les prés de l'agglomération, les recettes du bouteillage, du *pont traversain*, des coutumes¹⁰⁰.

On pouvait espérer, une fois la restitution opérée et la paix rétablie, une reprise. Il n'en est apparemment rien et les marchands se font toujours rares. Les noms cités ne sauraient faire illusion : Jehan Ruffault de *Lyré*, les merciers Pierre Ouyce et Éonnet Cadicaou, Jehan Hodée, Raoulet Chesnot.

Les recettes des coutumes indiquées par le détail à partir du 1^{er} août 1485 sont infimes. Elles atteignent tout juste 3 sous 2 deniers en août 1485, 4 sous en septembre, 4 sous 7 deniers en octobre, 5 sous 2 deniers en novembre, 3 sous 10 deniers en décembre, tout juste 10 sous 3 deniers à la foire Saint-André, 3 sous 4 deniers en janvier, 5 sous à la foire au Lard !

¹⁰⁰ *Ibidem*, E 263, compte de 1485-86 (à propos de la ferme du ban).

Significatives également sont les remises accordées aux fermiers aventureux qui ont voulu braver les aléas de la conjoncture¹⁰¹.

Fermes	Année d'adjudication	Somme fixée après enchères	Fermiers	Rabats
Pont Traversain	1483	27 liv. 16 s 8 d	G. Cuidor	- 6 liv. 19 s 2 d
Pont Traversain	1484	26 liv. 1 d	G. Bouillet	- 13 liv. 5 s
Coutumes	1484	16 liv. 13 s 4 d	M. Beauvoirs	- 8 liv. 6 s 8 d
Ban et estanche	1485	27 liv. 18 s 4 d.	receveur	- 4 liv. 15 s

À lire attentivement les comptes de la prévôté, on devine que le marché local et régional a été totalement désorganisé.

Et pourtant le pire est encore à venir. La paix imposée *manu militari* par le duc est vite interrompue. De nouvelles guerres franco-bretonnes sonnent le glas de l'indépendance du duché dans une conflit inégal

Les malheurs du Calais du Maréchal de Rieux de 1487 à 1490

En mai 1487, Charles VIII et les Beaujeu engagent une première série d'opérations d'envergure contre le duché.

1 - LES SIÈGES DE 1487-1488

Ancenis est la première étape d'une promenade militaire qui conduit les forces royales des Marches à Vannes. L'avant-garde royale commandée par Guichard d'Albon, sire de Saint-André, s'en empare sans coup férir (c'est le quatrième siège). La ville devient alors un quartier général d'où le roi peut suivre l'évolution des opérations foudroyantes de ses troupes au mois de juin 1487. Mais le brusque ralliement du maréchal de Rieux à François II en décembre ramène Ancenis et Châteaubriant dans le giron ducal¹⁰².

L'année suivante, les Français, commandés par Louis de La Trémoille, le futur vainqueur de Saint-Aubin-du-Cormier, reprennent l'offensive et redeviennent maîtres de la place forte après son investissement et quelques jours de combats du 12 au 20 mai 1488 (5e siège). *Non obstant la guerre que le Roy estoit à Ancenis* rappellent, sans cesse, les articles du compte de 1487-1488¹⁰³.

¹⁰¹ *Ibidem*, E 262, compte de 1478-79, fol. 6 : le devoir n'apporte plus que 21 sous 10 deniers contre 38 sous 8 deniers jadis, suite à la destruction des maisons ; E 263, compte de 1481-82 : le ban et étanche, la ferme des coutumes, le bouteillage ne trouvent pas preneurs.

¹⁰² LABANDE-MAILLEFERT (Y.), *Charles VIII et son milieu*, éditions Klincksieck, Paris, 1975, p. 69.

¹⁰³ DUPUY (A.), *op. cit.*, p. 123. Arch. dép. Loire-Atlantique, E 263, compte de 1487-88.

2 - LES REPRÉSAILLES

Les sujets du maréchal ont de bonnes raisons de craindre le ressentiment du roi contre le traître et le pire. Beaucoup de citadins et de ruraux ont pris la fuite dès l'annonce de l'offensive. Le receveur de la seigneurie fait allusion aux pillages qui ont suivi l'entrée des troupes victorieuses : *pour ce que, au moys de may, le siège fuyt mis audit lieu d'Ancenis par les gens du roi et y furent jusqu'environ la fin juillet, à l'occasion de quoy les habitants dudit lieu d'Ancenis s'en allèrent [...] entre autre choses aient nozdiz annemis brullé et arasé les places et chasteaux d'Ancenis, Rieux, Rochefort et Esleven*¹⁰⁴. Effectivement, Charles VIII ordonne, selon le chroniqueur Jaligny de raser les murs, de combler les fossés et laisse ses soldats gaster les blés des métairies avoisinantes. *Tous les biens de la place furent distribués aux capitaines et autres de l'armée du roi et il y avait dedans largement de vivres.*

Comme un malheur n'est jamais seul, les méfaits de la soldatesque s'accompagnent d'autres calamités : une crue de la Loire en janvier-février 1489 qui emporte le pont de Grée, un manque de vivres après les confiscations, peut-être une épizootie, la *poumonnière* du bœuf¹⁰⁵. La duchesse Anne verse d'ailleurs une indemnité de 100 000 écus et une pension de 12 000 livres au maréchal de Rieux le 8 août 1490, ce qui compense sans doute ses pertes¹⁰⁶.

3 - UNE PRÉVÔTÉ RUINÉE

Le compte de Guillaume Grallen (décédé en 1490) qui commence le 15 octobre 1487 et s'achève le 24 mars 1489, en période d'hostilités, laisse entrevoir l'ampleur de la tragédie. Les rentes impayées, à la suite du départ des contribuables et de la multiplication des *places frostes* atteignent 77 liv. 7 sous 6 deniers. Il faut accorder 101 liv. 1 sous 4 deniers de *rabats* aux fermiers ruinés. Les fermes commerciales, les terres, les herbages ne rapportent rien ; la justice ne fonctionne plus ; le droit de *fenaige* est tombé à 13 sous 4 deniers en 1487-1488 pour 32 *fest* et 12 apprentis et les exempts sont nombreux. Bref, le bilan de gestion est déficitaire.

Le registre suivant, du 24 mars 1489 au 26 février 1491, fait état, pour sa part, des variations du cours des monnaies et de leur affaiblissement. Le

¹⁰⁴ *Ibidem*, B 12, fol. 128 v°-129 : *entre autres choses, aient nosdits ennemis brullé et arasé les places et chasteaux d'Ancenis, Rieux, Rochefort* ; E 263, compte de 1487-88, fol. 23-24.

¹⁰⁵ *Ibidem*, E 263, compte de 1489-90, fol. 17 v°-18, E 261 à 275. LEBOS (M.), *La vie rurale en Bretagne, op. cit.*, tome II, p. 556. La production des métairies d'Ancenis est dérisoire en 1488-1489.

¹⁰⁶ *Ibidem*, B12, fol. 129. JALIGNY (Guillaume de), *Histoire de Charles VIII, roi de France, et des choses mémorables advenues en son royaume*, édition Th. GODEFROY, Paris, 1684, p. 49.

gros de François II, pièce de référence ici, d'une valeur de 15 deniers monnaie bretonne de mars 1489 à la Mi-Carême 1490, tombe à 10 deniers à Pâques 1490, à 7 deniers à la Saint-Barnabé, revient et demeure à 10 deniers de la Toussaint 1490 à Pâques 1491. L'écu d'or atteint 35 sous. On revient ensuite à la *bonne et forte monnaie de Bretagne* à la Madeleine 1490. Ces changements compliquent sérieusement la tenue des comptes, obligent à un double calcul, en *bonne monnaie* et en *foible monnaie*. Signe des temps aussi, les prix ont tendance à flamber depuis 1486 sous l'effet des mauvaises récoltes, de l'absence de commerce et de ravitaillement. Le setier de froment est à 73 sous 4 deniers en 1486, à 80 sous l'année suivante, plus de 70 % d'augmentation par rapport au temps considéré comme béni de l'époque de Jean V. Les prix du seigle et de l'avoine montent d'environ 60 % ! Une vache qui valait 40 à 50 sous auparavant atteint maintenant 100 sous, un veau 40 sous, un bœuf 200 sous, un taureau 240 sous !

Pendant les ultimes combats sous la duchesse Anne, du 9 septembre 1488 au 15 novembre 1491, l'engagement de Rieux pour sa souveraine fait craindre le pire, tellement les mercenaires au service de la France sont redoutables et prêts aux pires extrémités.

La fin d'une période (1491-1520 environ)

C'est avec un évident soulagement que les Anceniens apprennent l'issue matrimoniale du conflit le 15 novembre 1491. La paix revenue, les menaces sont celles qu'impose la nature ; les bonnes récoltes de 1493, de 1505, de 1510 ne peuvent faire oublier des années déficitaires, des catastrophes provoquées par une submersion des eaux en mai-juin 1499 qui noie les herbages et les marais proches du pont de Grée, par des gelées prolongées, une insuffisance de l'élevage. À la métairie de la Fourquetière, huit récoltes sont catastrophiques entre 1513 et 1521¹⁰⁷.

1 - LA REMISE EN MARCHÉ D'UNE INSTITUTION

La comptabilité des années 1491-1496 trahit un retour progressif à la normale. Le droit de fenage remonte sensiblement, au fur et à mesure du retour de la population en fuite et de la reconstruction. De 14 sous 10 deniers en 1489-1490 pour 53 cas recensés dont 16 apprentis, de 15 sous 8 deniers en 1491-1492, on atteint 25 sous 4 deniers en 1493, pour 65 feux à *fest* et 22 apprentis ; on compte pourtant, à cette date, de nombreux exonérés pour 38 maisons à *fest* et 6 apprentis.

¹⁰⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 264, compte de 1499-1500 (à propos de la location des prés de la Grande Vallée). LEBOS (M.), *La vie rurale en Bretagne*, tome II, p. 559.

Les transactions immobilières ont repris ; des terres abandonnées depuis plusieurs années ont retrouvé preneurs et les droits de mutation recommencent à rapporter à la prévôté des sommes substantielles. Les fermes sont pourvues comme aux plus beaux temps d'avant les conflits (cf. *tableaux 1 et 2*). Le tribunal retrouve ses activités depuis le 18 novembre 1490 et semble même bien occupé ; une affaire de faux-monnaie défraie la chronique locale en 1494¹⁰⁸.

2 - LE RETOUR À LA NORMALE

La monnaie se stabilise et les prix retrouvent peu à peu les cours d'antan. Déjà, en 1491, un bœuf ne vaut plus que 70 à 80 sous, un veau 13 à 15 sous, un mouton 13 sous 4 deniers. Signe des temps, les Anceniens, si malmenés dans leurs personnes et dans leurs biens, reprennent peu à peu la fil de l'existence normale et éprouvent la nécessité de reconstituer leurs familles. Ils se marient à l'envi, à telle enseigne que le droit de quintaine enregistre 34 nouveaux maris en 1500 !

La ville retrouve un calme propre à toutes les petites localités engourdis, une quiétude à peine interrompue par les quatre foires et les marchés hebdomadaires, par les fêtes religieuses et les démonstrations de loyalisme à l'occasion d'une victoire ou d'une joyeuse naissance à la cour, par les visites princières.

Jean-Pierre LEGUAY

Université de Rouen - Haute-Normandie

RÉSUMÉ

Petite bourgade d'à peine un millier d'habitants à l'une des entrées et issues de ce pays et duché, Ancenis surgit dans l'histoire sous l'aspect d'une tour de bois à la tête d'une châtellenie vers 983. Le déroulement de son histoire agitée reste fragmentaire avant la guerre de Succession et l'époque de Jean IV. Les rares épisodes connus soulignent déjà les inconvénients d'une situation *en marche de guerre*. La documentation plus riche du xv^e siècle, avec surtout une belle série de comptes domaniaux, permet de cerner une ville close protégée par son château, propriété et séjour favori des Rieux, une enceinte mal connue, un tissu urbain fait de ruelles étroites d'où émergent une église paroissiale Saint-Pierre-et-Saint-Paul aujourd'hui disparue, une halle ou cohue connue par une gravure postérieure, un couvent de Franciscains fondé en 1448 et un port sur la Loire à proximité d'un pont. Un riche environnement de vignobles réputés, de cultures céréalières, de prairies d'élevage, de forêts et de mines de métaux explique la présence, à deux pas du

¹⁰⁸ *Ibidem*, E 264 compte de 1490-91 ; compte de 1493-9, fol. 19.

centre, de riches métairies et d'ateliers de potiers, de forgerons, de verriers, etc... Très vite Ancenis est devenue une plaque tournante du commerce frontalier, régional et international, un centre dynamique proche de l'Anjou, qui laisse découvrir, dans le cadre de sa prévôté, des dynasties aisées de marchands, d'officiers seigneuriaux, d'artisans et d'ouvriers du bâtiment, des gens que nous retrouvons à la tête des rares institutions collectives et des patrimoines connus.

Mais Ancenis est souvent victime de sa position stratégique, du passage de routiers sous Jean V. Les dernières années d'indépendance du duché du temps de François II et d'Anne de Bretagne sont même un drame dont il convient de souligner, à travers les destructions et les pertes, les conséquences démographiques, économiques et artistiques.